

**Conseil Communautaire du 14 avril 2022**  
**PRADES**  
**Procès-verbal**

Yves DELCOR souhaite la bienvenue à tous les délégués et cède la parole à Monsieur le Président.

Jean-Louis JALLAT remercie Monsieur le Maire de PRADES, Yves DELCOR, et toute son équipe pour son accueil.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Jean-Christophe JANER, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Christine HIERREZUELO, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.

**ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :**

Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Yaël DELVIGNE était représenté par Catherine MARIOLLE, Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE, Patrick LECROQ était représenté par Rose-Marie SORIA.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Fernand CABEZA a donné procuration Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Guy CASSOLY, Roger PAILLES a donné procuration à Christian TRIADO, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Patrice ARRO, Jean CASTEX a donné procuration à Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Guy PEIX, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Agnès ANCEAU-MORER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Henri GUITART a donné procuration à Raphaël VIGIER, Bruno GUERIN a donné procuration à René DRAGUE.

**ABSENTS EXCUSES :**

Marie-Edith PERAL, Philippe DORANDEU, André ARGILES, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Jean-Marie MAYDAT, Robert JASSEREAU.

Marie-France MARTIN est désignée secrétaire de séance.

**Le Président** souhaite faire un rappel d'information. Monsieur Christian TRIADO, maire de Mosset, a envoyé à tous ses collègues une invitation pour le 29 avril 2022, à 10 h30, en présence de la Présidente du Conseil Départemental, à la fête du vélo, sur trois circuits route et deux VTT.

## 1- PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Président** demande si le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 qui s'est déroulé à Vernet les Bains, appelle des observations particulières.

**Le Président** soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

**Un accord unanime est donné.**

**Jean-Christophe JANER** entre en séance.

## 2- FINANCES

### 2.1 - Budget Principal

**Claude SIRE** rappelle le budget a été établi au vu des orientations débattues en février et des éléments fiscaux reçus depuis la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Les éléments relatifs à la réforme de la taxe d'habitation ont été pris en compte, et notamment la reprise de hausse du taux de Taxe d'habitation entre 2017 et 2019 pour un montant de 138K€.

La notification des bases et produits fiscaux suite à la réception de l'état de vote des taux a également été prise en compte avec une progression du produit hors CFE de 183K€ au regard de la notification 2021.

La notification des bases de cotisation foncière des entreprises a fait apparaître une forte réduction du montant avec une base réduite de 536 000 €, soit une perte nette de produit de 181K€ au regard de la notification 2021.

En revanche, au vu des premières données connues, il est à noter la progression de la taxe de séjour qui passerait de 144K€ (CA 2021) à 200K€ (prévision 2022) marquant la bonne reprise de l'activité touristique.

Les impacts de la crise sanitaire s'estompent pour 2022, mais les effets des hausses de carburant et d'énergie, mais également de l'inflation pèsent lourdement sur les budgets de la Communauté de communes. Les dépenses en lien avec l'enfance jeunesse repartent également à la hausse avec une prévision de reprise d'activités.

Par ailleurs, les effets induits par le reclassement et la bonification d'ancienneté pour certains agents cumulés à la hausse du SMIC impacteront fortement le chapitre 012 des charges de personnel.

En investissement, les nouvelles inscriptions concernent essentiellement :

- Une enveloppe d'étude pour la Friche de Gibraltar,

- Le lancement de deux nouveaux schémas, les anciens étant obsolètes : le schéma de développement économique et le schéma intercommunal de tourisme,
- Les travaux pour les pistes DFCI dont les subventions ont été obtenues à près de 80 %,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial qui constitue une obligation légale pour la Communauté,
- Les crédits nécessaires aux travaux de réouverture de la station-service d'Olette ;
- Les crédits pour la maîtrise d'œuvre du projet de la maison Félip et l'élaboration du Pays d'Art et d'Histoire,
- Des travaux à réaliser sur le Bastion du Dauphin à Villefranche de Conflent, travaux financés à plus de 80%,
- Les crédits d'engagement des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux des écoles de Vinça et de Catllar,
- Des crédits sont maintenus en 2022 pour des travaux sur les écoles,
- Des acquisitions foncières et des travaux pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Des crédits sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements seront également ouverts pour les opérations suivantes :

- Aménagements Zone Sauvy,
- Piscine Couverte,
- Maison Félip,
- Ecole de Catllar,
- Ecole de Vinça.

#### Budget annexe des ordures ménagères :

De la même façon, le budget annexe des OM a été établi conformément aux éléments présentés lors des orientations budgétaires et la notification des bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec les 2 principaux éléments suivants :

- Hausse du taux de TEOM à 14%,
- Poursuite de la hausse de la contribution au SYDETOM,
- Prise en compte d'une hausse importante des coûts de carburant.

En investissement, les inscriptions correspondent principalement aux opérations suivantes :

- Acquisitions de containers et colonnes avec l'installation de points de collecte à Villefranche de Conflent,
- Acquisition de l'EVOLUPAC et d'un utilitaire.

**Claude SIRE** précise qu'il faudra avoir une vigilance particulière, car suite au Covid, à la hausse des carburants car les tournées des camions benne vont sur des gros secteurs, dans des villages éloignés.

#### Budget annexe de la restauration scolaire :

La prévision budgétaire est réalisée avec une projection d'activité « normale » pour 2022, ce qui emporte une hausse à la fois des charges de fonctionnement et des produits.

En recettes, une hausse du tarif de 3,30 € à 3,35 € par repas a été prise en compte à partir de septembre 2022.

La poursuite du plan alimentaire territorial amène la Communauté à rehausser le coût des produits alimentaires afin de tenir compte des augmentations constatées dès 2021.

Enfin, ce budget prévoit également le renouvellement d'un certain nombre de matériels afin de tenir compte de l'obsolescence des matériels utilisés et de la mise en place de liaisons froides.

- Budget annexe de la ZAE de Vinça :

Afin de respecter les normes comptables, le budget annexe de la ZAE de Vinça est créé à compter de 2022 en remplacement de l'autorisation de programme de 2021 du budget principal.

S'agissant d'un budget de zone d'aménagement, il est HT et comporte l'ensemble des coûts d'aménagement. L'équilibre se réalise par un emprunt prévisionnel qui se réduira avec les ventes de terrains.

Le Président cède la parole à la Directrice Financière, Sophie THIMONNIER.

### 2.1.1 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à l'unanimité.

### 2.1.2 – Vote du Compte Administratif 2021

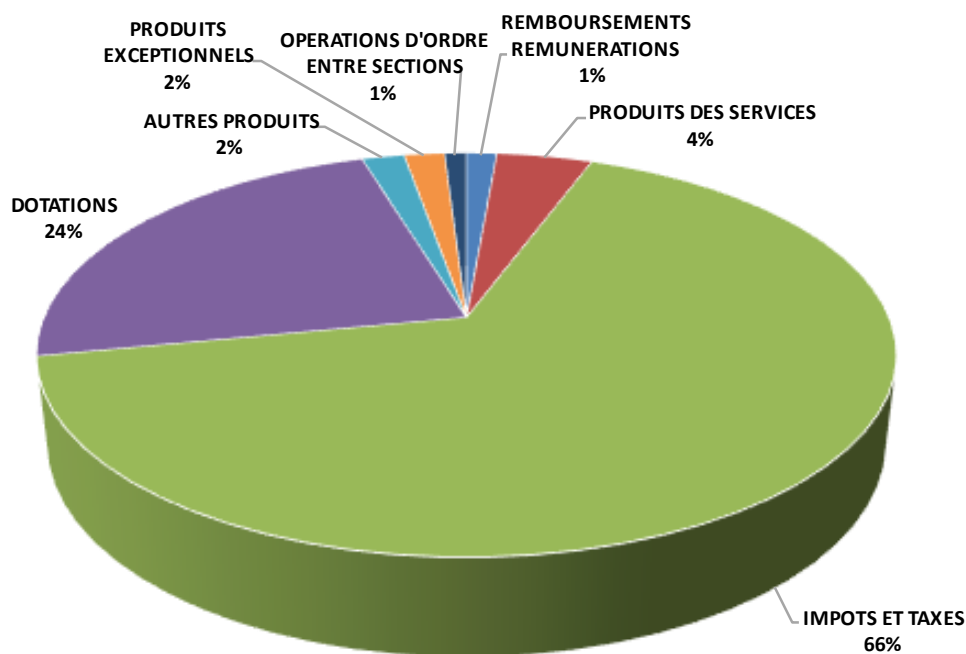
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget principal et donne lecture :

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	297 928,87			344 801,08	297 928,87	344 801,08
Opérations de l'exercice	2 723 791,25	4 318 102,16	11 884 596,60	12 924 315,85	14 608 387,85	17 242 418,01
<b>TOTAUX</b>	<b>3 021 720,12</b>	<b>4 318 102,16</b>	<b>11 884 596,60</b>	<b>13 269 116,93</b>	<b>14 906 316,72</b>	<b>17 587 219,09</b>
Résultats de clôture		1 296 382,04		1 384 520,33		2 680 902,37
Restes à réaliser	1 756 684,00	860 721,16			1 756 684,00	860 721,16
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 756 684,00</b>	<b>2 157 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 384 520,33</b>	<b>1 756 684,00</b>	<b>3 541 623,53</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>400 419,20</b>		<b>1 384 520,33</b>		<b>1 784 939,53</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Compte	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	50 000,00	175 641,21	351%
PRODUITS DES SERVICES	1 021 138,00	555 673,76	54%
IMPOTS ET TAXES	8 258 571,00	8 565 487,93	104%
DOTATIONS	2 937 864,00	3 019 446,76	103%
AUTRES PRODUITS	208 232,00	246 442,77	118%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 800,00	234 113,79	301%
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 553 605,00</b>	<b>12 796 806,22</b>	<b>102%</b>
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	127 509,63	
RESULTAT REPORTE	344 801,08	0,00	0%
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE</b>	<b>12 898 406,08</b>	<b>12 924 315,85</b>	<b>100%</b>

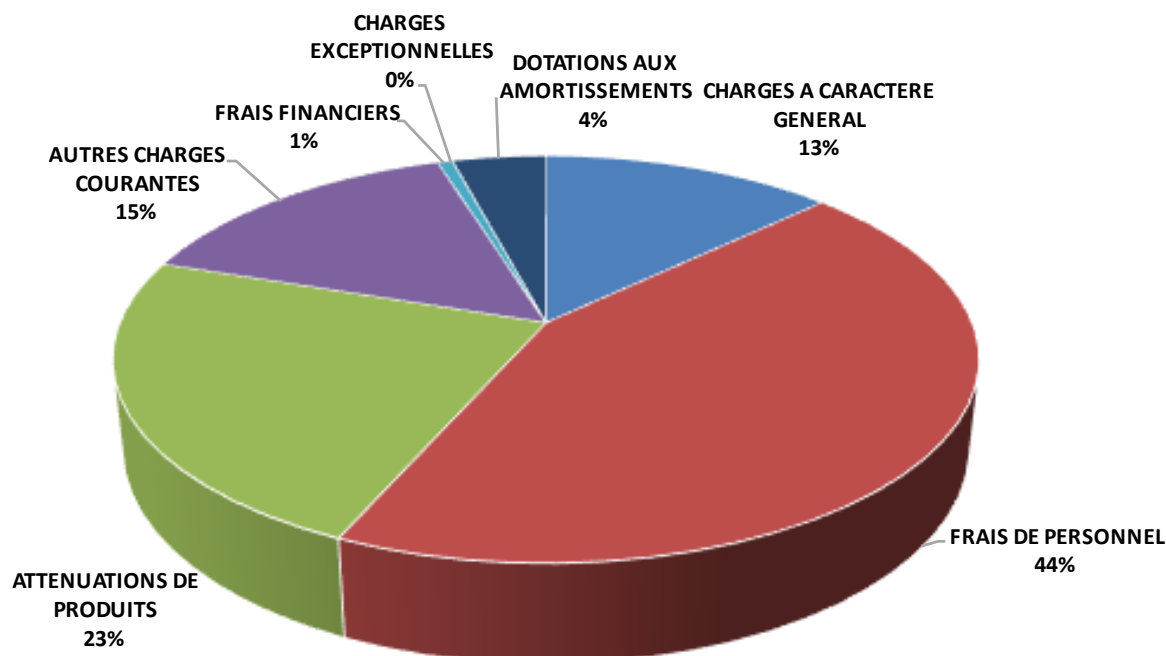
## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 772 497,46	1 541 789,00	87%
FRAIS DE PERSONNEL	5 192 617,00	5 192 340,87	100%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 789 623,00	2 783 770,99	100%
AUTRES CHARGES COURANTES	2 254 215,00	1 794 056,27	80%
FRAIS FINANCIERS	78 068,62	77 453,35	99%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	1 921,89	24%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 095 021,08</b>	<b>11 391 332,37</b>	<b>94%</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	245 000,00	493 264,23	201%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	558 385,00		0%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>12 898 406,08</b>	<b>11 884 596,60</b>	<b>92%</b>

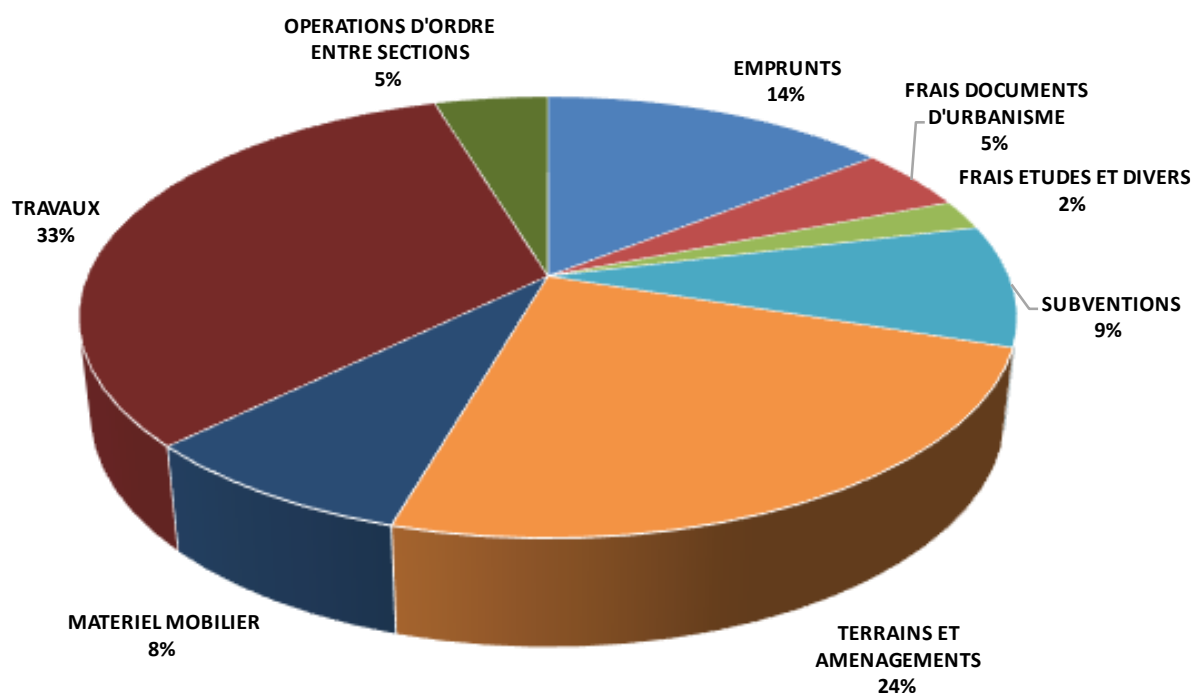
## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
DEFICIT REPORTE	297 928,87	0,00	0,00
EMPRUNTS	393 000,00	391 022,62	0,00
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	142 806,00	126 096,22	47 604,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	306 370,80	59 631,82	75 184,00
CONCESSIONS ET DROITS	4 720,00	0,00	0,00
SUBVENTIONS	621 943,97	243 539,05	296 013,54
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	1 140 652,16	664 098,53	90 204,07
MATERIEL MOBILIER	376 960,70	224 659,25	16 190,55
TRAVAUX	3 496 887,43	887 234,13	1 231 487,84
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	127 509,63	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 781 269,93</b>	<b>2 723 791,25</b>	<b>1 756 684,00</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
SCHEMAS ET PROJET DE TERRITOIRE	2 297	44 160	46 457	0	0	0
SCHEMA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 297		2 297			
PLAN VELO		44 160	44 160			
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	575 121	320 485	895 606	68 129	52 962	121 091
OCMACS	18 179	24 375	42 554			
OCCAL	81 260		81 260			
ACCES PNR OLETTE	4 668	108 197	112 865	68 129	25 712	93 841
ZAC VINCA	16 232		16 232			
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	30 356	45 562	75 918			
ACQUISITION TERRAIN SAUVY	405 212		405 212			
OPAH TOURISTIQUE	14 381	36 287	50 668			
QUADRAT COWORKING	2 250	104 000	106 250		27 250	27 250
INICI / VILLAGE ENTREPRISES	2 582	2 065	4 647			

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	422 822	349 721	772 544	33 781	227 049	260 829
PISTES DFCI	195 281	166 650	361 931	33 574	222 416	255 990
CHEMINS RANDONNEES	824	39 964	40 789	207	4 632	4 839
ETUDES SCOT PLUI	126 096	47 604	173 700			
FACADES	68 616	91 239	159 856			
CANAL DE BOHERE	21 004		21 004			
PAT	11 000	4 264	15 264			
CADRE DE VIE	126 719	26 188	152 906	90 180	174 107	264 287
MAISON FRANCE SERVICES	16 666	2 296	18 962	6 730	15 701	22 431
CABINET MEDICAL	340		340	8 450		8 450
STATION OLETTE	109 713	23 891	133 605	75 000	158 406	233 406
POLITIQUE DU LOGEMENT	19 100	83 305	102 405	0	0	0
OPAH	19 100	83 305	102 405			



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

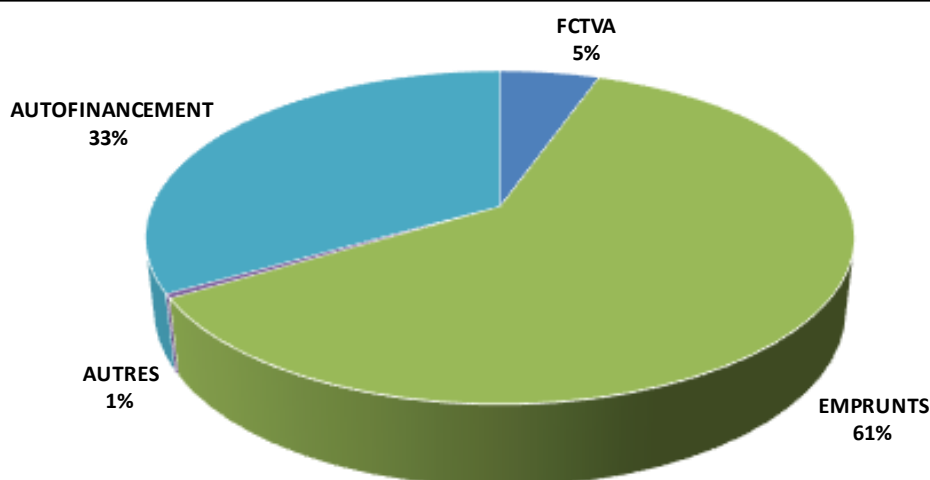
OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	426 954	214 443	641 397	768 302	127 516	895 818
PISCINE GROS ENTRETIEN	4 885		4 885			
PISCINE COUVERTE (AMO ET CONCOURS)	23 745		23 745			
ECOLE DE MUSIQUE	2 914	980	3 893			
MEDIATHEQUE TRAVAUX	21 730		21 730			
MEDIATHEQUE RESEAU	55 903	303	56 206			
SIGNALÉTIQUE CULTURELLE	2 462		2 462			
MAISON FELIP	246 941		246 941	758 700		758 700
SCHEMA CULTUREL PATRIMONIAL	6 210	31 185	37 395			
REMPARTS VILLEFRANCHE ET ABORDS	62 165	181 974	244 139	9 602	127 516	137 118

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	553 105	716 093	1 269 197	75 813	279 088	354 901
CRECHE PRADES	80 237	52 362	132 599	6 307	14 717	21 024
PIJ et CL RIA et Prades		32 595	32 595	5 119	11 944	17 063
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES	640	61 380	62 020			0
PIJ + CL VERNET	84 496	427 295	511 790	42 019	184 595	226 614
CRECHE VERNET	1 160	18 368	19 528	5 530		5 530
AGORESPACE		5 031	5 031			0
CANTINES	12 738	19 140	31 878			0
ECOLE TRAVAUX	299 500	89 791	389 291	16 838	1 405	18 243
ECOLE VINCA	417	0	417			0
ECOLE CATLLAR	14 226	0	14 226			0
ECOLE EQUIPEMENT	44 950	4 622	49 572		66 427	66 427
ENFANCE JEUNESSE CRECHE EQUIPEMENT	14 741	5 511	20 251			0
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	79 141	2 290	81 431	0	0	0
PARC AUTO	25 680	0	25 680			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	9 473	2 290	11 763			0
INFORMATIQUE	32 885	0	32 885			0
CHÂTEAU PAMS	11 103		11 103			0
TOTAL	2 205 259	1 756 684	3 961 943	1 036 205	860 721	1 896 927

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
FCTVA	600 000,00	177 618,72	0,00
CESSIONS	168 350,00	0,00	0,00
SUBVENTIONS	1 393 793,44	1 036 205,34	860 721,16
EMPRUNTS	3 218 739,00	2 000 000,00	0,00
AUTRES	0,00	14 011,38	0,00
AUTOFINANCEMENT	1 400 387,49	1 090 266,72	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 781 269,93</b>	<b>4 318 102,16</b>	<b>860 721,16</b>



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	11 884 596,60
TOTAL RECETTES	12 924 315,85
RESULTAT	1 039 719,25
RESULTAT REPORTE	344 801,08
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 384 520,33</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	2 723 791,25
TOTAL RECETTES	4 318 102,16
RESULTAT	1 594 310,91
RESULTAT REPORTE	-297 928,87
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 296 382,04</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	-1 756 684,00
RESTES A REALISER RECETTES	860 721,16
<b>SOLDE RESTES A REALISER</b>	<b>-895 962,84</b>

<b>DEFICIT A FINANCER 1068</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER</b>	<b>1 384 520,33</b>
---	---------------------

Claude SIRE demande s'il y a des questions.

René DRAGUE, doyen de l'assemblée, demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2020 du budget Principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2021 du budget principal, par 59 voix POUR et 2 CONTRE (Pierre SERRA et Aude VIVES).

Le Président n'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote.

### 2.1.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2021 du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 039 719,25 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif) Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 344 801,08 €
C <u>Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 1 384 520,33 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2021 + résultat reporté</u> Besoin de financement budget principal :	+ 1 296 382,04 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2021</u>	-895 962,84 €
<b>Excédent de financement F=D+E</b>	<b>400 419.20 €</b>

AFFECTATION =C =G+H	+ 1 384 520,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 1 384 520,33 €

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat concernant le Budget Principal.

#### 2.1.4 – Budget Primitif 2022

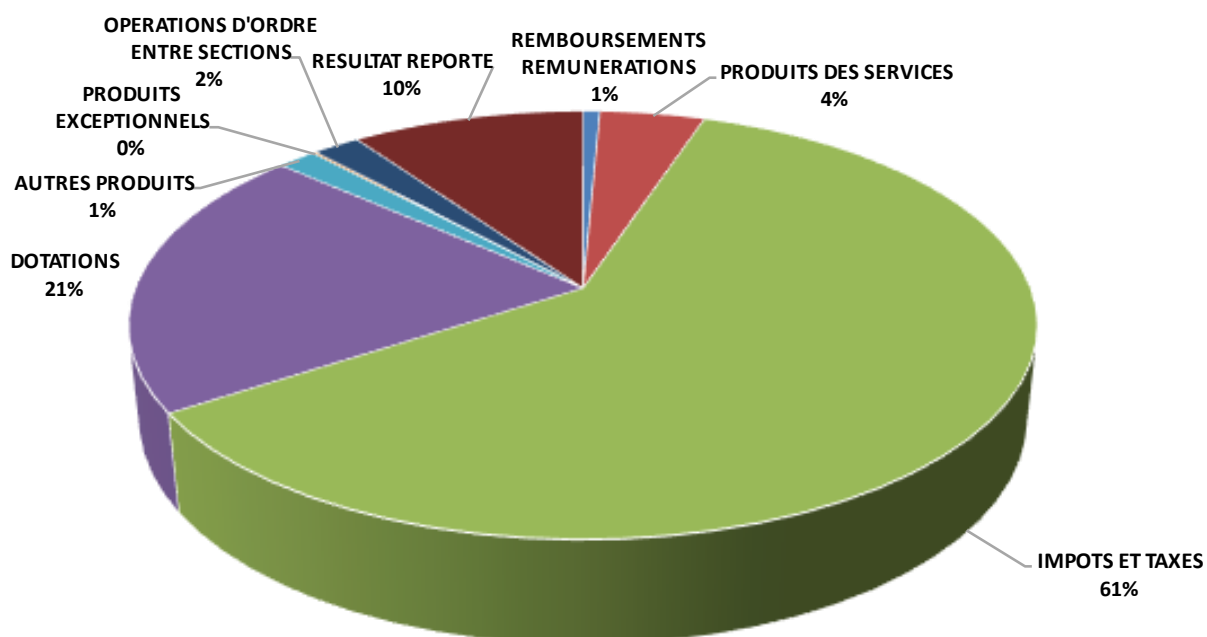
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Principal 2022 qui s'équilibre tel que suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	14 155 737,33	12 771 217,00
Excédent antérieur		1 384 520,33
<b>Total Fonctionnement :</b>	<b>14 155 737,33</b>	<b>14 155 737,33</b>
<b>Section d'Investissement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	6 731 655,00	6 331 235,80
Déficit/Excédent Antérieur		1 296 382,04
Restes à réaliser	1 756 684,00	860 721,16
<b>Total Investissement :</b>	<b>8 488 339,00</b>	<b>8 488 339,00</b>
<b>Total Budget :</b>	<b>22 644 076,33</b>	<b>22 644 076,33</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022

Compte	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	50 000,00	175 641,21	100 000,00
PRODUITS DES SERVICES	1 021 138,00	555 673,76	624 000,00
IMPOTS ET TAXES	8 258 571,00	8 565 487,93	8 591 379,00
DOTATIONS	2 937 864,00	3 019 446,76	2 922 354,00
AUTRES PRODUITS	208 232,00	246 442,77	232 319,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 800,00	234 113,79	21 165,00
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 553 605,00</b>	<b>12 796 806,22</b>	<b>12 491 217,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	127 509,63	280 000,00
RESULTAT REPORTE	344 801,08	0,00	1 384 520,33
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE</b>	<b>12 898 406,08</b>	<b>12 924 315,85</b>	<b>14 155 737,33</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022



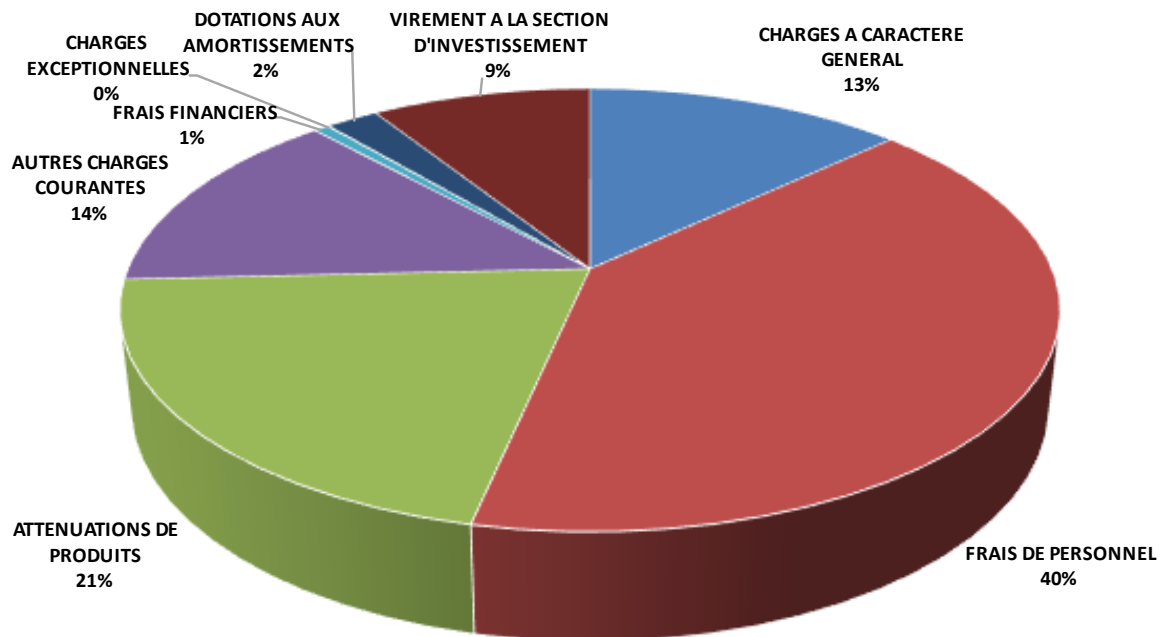
## BUDGET PRIMITIF 2022

PRODUIT FISCAL 2022			
	BASES	TAUX	PRODUIT
TH	9 995 821	10,74%	1 073 551
TFB	27 277 000	2,00%	545 540
TFNB	482 300	2,36%	11 382
CFE	4 521 000	33,73%	1 524 933
FRACTION TVA			2 679 925
Taxe additionnelle TFNB			31 629
Produit IFR			155 441
Produit CVAE			383 015
TASCOM			161 716
TOTAL BRUT			6 567 133
FNGIR			-2 363 667
TOTAL NET			4 203 466
Alloc. Comp.FB/CFE			349 344
TOTAL DOTATIONS			349 344
TOTAL NET			4 552 810

## BUDGET PRIMITIF 2022

Compte	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 772 497,46	1 541 789,00	1 852 775,00
FRAIS DE PERSONNEL	5 192 617,00	5 192 340,87	5 704 000,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 789 623,00	2 783 770,99	2 950 984,00
AUTRES CHARGES COURANTES	2 254 215,00	1 794 056,27	1 971 313,00
FRAIS FINANCIERS	78 068,62	77 453,35	87 600,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	1 921,89	7 000,00
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 095 021,08</b>	<b>11 391 332,37</b>	<b>12 573 672,00</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	245 000,00	493 264,23	305 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	558 385,00		1 277 065,33
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>12 898 406,08</b>	<b>11 884 596,60</b>	<b>14 155 737,33</b>

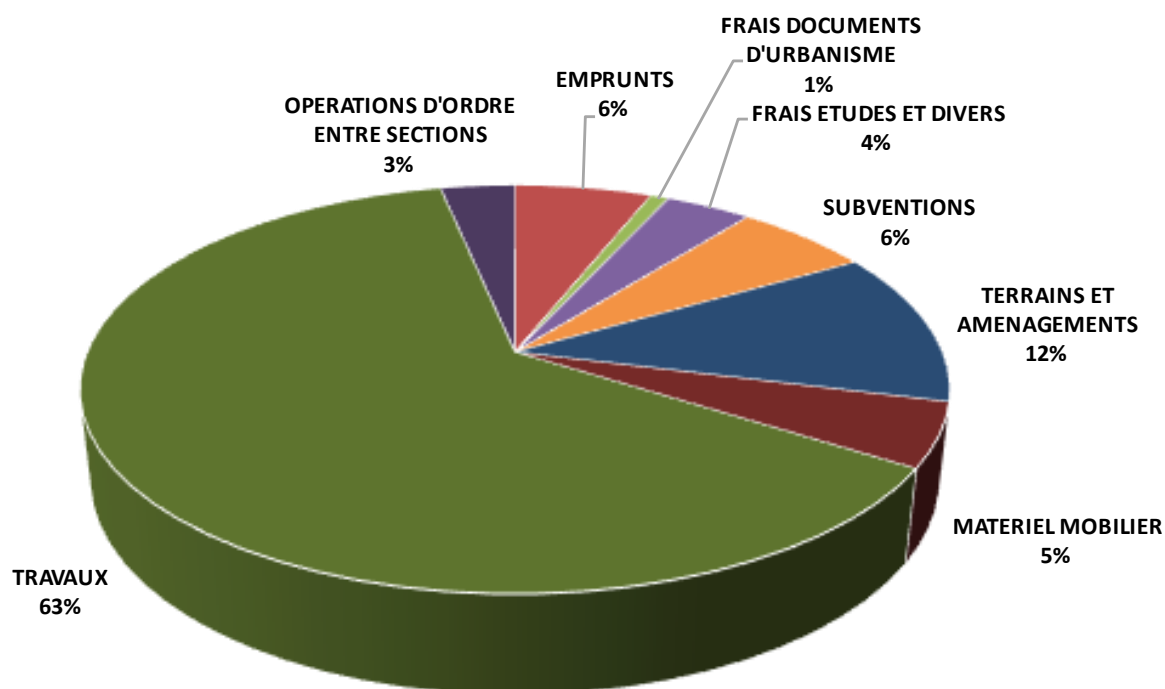
# BUDGET PRIMITIF 2022



# BUDGET PRIMITIF 2022

Compte	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
DEFICIT REPORTE			0,00
EMPRUNTS	515 000,00		515 000,00
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	20 000,00	47 604,00	67 604,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	250 000,00	75 184,00	325 184,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	0,00	0,00
SUBVENTIONS	216 005,00	296 013,54	512 018,54
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	941 462,00	90 204,07	1 031 666,07
MATERIEL MOBILIER	414 486,00	16 190,55	430 676,55
TRAVAUX	4 094 702,00	1 231 487,84	5 326 189,84
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 731 655,00</b>	<b>1 756 684,00</b>	<b>8 488 339,00</b>

# BUDGET PRIMITIF 2022



## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
SCHEMAS ET PROJET DE TERRITOIRE	120 000	44 160	164 160	0	0	0
SCHEMA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000		50 000			0
TOURISME SCHEMA INTERCOMMUNAL	30 000		30 000			0
PLAN VELO		44 160	44 160			0
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE	40 000		40 000			0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	655 000	320 485	975 485	340 602	52 962	393 564
OCMACS	30 000	24 375	54 375			0
ACCES PNR OLETTE		108 197	108 197		25 712	25 712
ZAC GIBALTAR			0	340 602		340 602
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	80 000	45 562	125 562			0
ACQUISITION TERRAIN SAUVY	300 000		300 000			0
FRICHE GIBALTAR	100 000		100 000			0
OPAH TOURISTIQUE	20 000	36 287	56 287			0
OFFICE DE TOURISME	15 000		15 000			0
QUADRAT COWORKING		104 000	104 000		27 250	27 250
INICI / VILLAGE ENTREPRISES	10 000	2 065	12 065			0
PROVISION PROJETS ECONOMIQUES	100 000		100 000			0



## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	500 353	349 721	850 074	173 032	227 049	400 081
PISTES DFCI	264 348	166 650	430 998	173 032	222 416	395 448
CHEMINS RANDONNEES	65 000	39 964	104 964		4 632	4 632
ETUDES SCOT PLUI	20 000	47 604	67 604			0
FACADES	100 000	91 239	191 239			0
CANAL DE BOHERE	21 005		21 005			0
PAT	30 000	4 264	34 264			0
CADRE DE VIE	535 000	26 188	561 188	0	174 107	174 107
MAISON DE SANTE	5 000		5 000			0
MAISON FRANCE SERVICES	15 000	2 296	17 296		15 701	15 701
CABINET MEDICAL	5 000		5 000			0
STATION OLETTE	510 000	23 891	533 891		158 406	158 406
POLITIQUE DU LOGEMENT	45 000	83 305	128 305	0	0	0
OPAH	45 000	83 305	128 305			0

## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	2 179 840	214 443	2 394 283	1 167 702	127 516	1 295 218
PISCINE GROS ENTRETIEN	15 000		15 000			0
PISCINE COUVERTE	200 000		200 000			0
ECOLE DE MUSIQUE	5 000	980	5 980			0
MEDIATHEQUE TRAVAUX	10 500		10 500			0
MEDIATHEQUE RESEAU	41 986	303	42 289			0
SIGNALETIQUE CULTURELLE			0			0
MAISON FELIP	370 000		370 000	160 000		160 000
SCHEMA CULTUREL PATRIMONIAL	7 000	31 185	38 185			0
REMPARTS VILLEFRANCHE ET ABORDS	1 530 354	181 974	1 712 328	1 007 702	127 516	1 135 218

## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	1 518 500	716 093	2 234 593	373 027	279 088	652 115
CRECHE PRADES	15 000	52 362	67 362	16 216	14 717	30 933
PIJ et CENTRES DE LOISIRS	20 000		20 000			0
PIJ et CL RIA et Prades		32 595	32 595	10 000	11 944	21 944
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES		61 380	61 380			0
PIJ + CL VERNET	25 000	427 295	452 295		184 595	184 595
CRECHE VERNET		18 368	18 368			0
AGORESPACE	15 000	5 031	20 031			0
CANTINES	100 000	19 140	119 140			0
ECOLE TRAVAUX	706 000	89 791	795 791	346 811	1 405	348 216
ECOLE VINCA	300 000		300 000			0
ECOLE CATLLAR	200 000		200 000			0
ECOLE EQUIPEMENT	99 000	4 622	103 622		66 427	66 427
ENFANCE JEUNESSE CRECHE EQUIPEMENT	38 500	5 511	44 011			0

## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES 2022			RECETTES 2022		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	382 962	2 290	385 252	0	0	0
PARC AUTO	60 000		60 000			0
MUTUALISATION	100 000		100 000			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	10 000	2 290	12 290			0
INFORMATIQUE	40 000		40 000			0
CHÂTEAU PAMS	20 000		20 000			0
AIRE GENS DU VOYAGE	152 962		152 962			0
<b>TOTAL</b>	<b>5 936 655</b>	<b>1 756 684</b>	<b>7 693 339</b>	<b>2 054 363</b>	<b>860 721</b>	<b>2 915 084</b>

# TRAVAUX DANS LES ECOLES

	CA 2021	RAR	BP 2022
CATLLAR	852	0	0
CORNEILLA	17 552	25 497	0
FUILLA	206	0	0
LOS MASOS	1 154	0	0
MARQUIXANES	11 664	0	0
MOSSET	6 214	78	0
OLETTE	49 671	735	100 000
PRADES	36 665	1 310	0
RIA	14 160	0	0
SAHORRE	0	22 956	0
SERDINYA	20 961	0	0
TAURINYA	0	18 815	0
VERNET LES BAINS	16 265	14 401	200 000
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	10 091	0	0
VINCA	28 434	5 999	0
PROVISION MISE EN SECURITE / ALARMES			200 000
TRAVAUX TOUTES ECOLES	85 611	0	206 000
<b>TOTAL</b>	<b>299 500</b>	<b>89 791</b>	<b>706 000</b>

**Sophie THIMONNIER** précise qu'une enveloppe de mutualisation de 100.000 € a été prévue, suite à une demande faite en commission des maires.

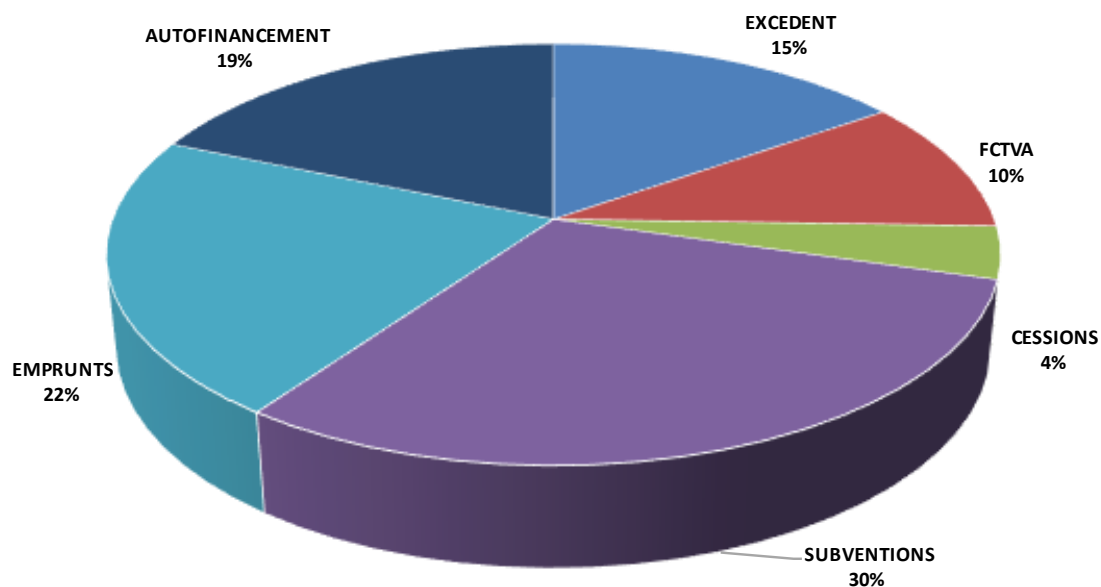
**Le Président** précise que cette somme des 100.000 € a été inscrite au budget dans le cadre des opérations de politique de mutualisation des moyens qu'il faut mener dans le courant de l'année. La commission mutualisation des moyens s'est réunie mardi 12 avril durant laquelle nous avons avancé sur certains points avec des réflexions sur de la mutualisation, sur des équipements qui pourraient être mutualisés tant sur de l'équipement qui appartient à des communes. C'est pour cela que cette enveloppe a été rajoutée dans le budget, sur de l'équipement que la communauté de communes pourrait être amenée à acquérir dans le cadre d'une mutualisation dont les communes membres pourraient se servir. Il rappelle que cette somme n'était pas inscrite dans les précédents budgets et propose donc de l'inscrire au budget.

**Le Président** tient à informer le conseil qu'il a demandé qu'un point d'étape sur les travaux réalisés sur les écoles et ceux à venir, soit fait. Ce point sera communiqué en commission Enfance Jeunesse, en commission des Maires et en conseil communautaire.

## BUDGET PRIMITIF 2022

Compte	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
EXCEDENT	1 296 382,04	0,00	1 296 382,04
FCTVA	870 000,00	0,00	870 000,00
CESSIONS	340 602,00	0,00	340 602,00
SUBVENTIONS	1 713 761,00	860 721,16	2 574 482,16
EMPRUNTS	1 824 807,47	0,00	1 824 807,47
AUTRES	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	1 582 065,33	0,00	1 582 065,33
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 627 617,84</b>	<b>860 721,16</b>	<b>8 488 339,00</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022



## BUDGET PRIMITIF 2022

<b>Section de Fonctionnement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	14 155 737,33	12 771 217,00
Excédent antérieur		1 384 520,33
<b>Total Fonctionnement:</b>	<b>14 155 737,33</b>	<b>14 155 737,33</b>
<b>Section d'Investissement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	6 731 655,00	6 331 235,80
Déficit Antérieur		1 296 382,04
Restes à réaliser	1 756 684,00	860 721,16
<b>Total Investissement :</b>	<b>8 488 339,00</b>	<b>8 488 339,00</b>
<b>Total Budget</b>	<b>22 644 076,33</b>	<b>22 644 076,33</b>

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Mme MESSAGER demande s'il est possible de réexpliquer la perte de produit CFE.

Sophie THIMONNIER explique que l'an dernier, nous avons eu une bonne surprise sur notre notification de base de la CFE puisqu'au regard de nos bases habituelles nous avons eu une très forte majoration ce qui nous amenait à peu près 260.000 à 270.000 euros de produits complémentaires. Ceci lié à un changement de taxation d'une entreprise. Nous avons attendu le fil de l'année pour avoir des confirmations des services fiscaux que cette augmentation serait pérenne. Puisque nous ne souhaitons pas l'intégrer, définitivement, dans nos bases et nos projections sans avoir cette assurance-là. Assurance qui nous avait été donnée verbalement en fin d'année dernière et c'est ce qui nous avait amené à établir notre prospective et donc les éléments qui vous ont été présenté en Débat d'Orientation Budgétaire en intégrant de façon définitive cette augmentation de base qui était très importante et qui nous avait été notifiée officiellement l'an dernier. Mais quand nous avons reçu cette année, notre notification de base de CFE, il s'avère que cette entreprise a été retaxée au niveau où elle était antérieurement. Nous n'avons pas plus d'explications puisque le secret fiscal joue sur les motifs de cette modification. Nous avons demandé des explications, par écrit pour connaître le motif de ce revirement sur ces évaluations de bases ; pour l'instant nous attendons le retour. C'est ce qui explique cette perte qui impacte fortement notre projection puisqu'elle était intégrée.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 61 voix POUR, 2 CONTRE (Aude VIVES et Pierre SERRA).

## 2.1.5 - Autorisations de Programmes

Sophie THOMNNIER donne lecture des autorisations de programmes qui restent inchangé au regard du Débat d'Orientation Budgétaire.

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Dans le cadre de la gestion budgétaire des crédits il sera proposé lors du vote du budget primitif la création d'autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP) permettant d'autoriser la collectivité à engager des dépenses au-delà de l'exercice budgétaire pour des opérations pluriannuelles dans la limite du montant voté d'autorisation de programme.

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ZAE VINCA	AP CLOTUREE SUITE A LA CREATION DU BUDGET ANNEXE						
AMENAGEMENTS ZONE SAUVY	900 000	405 212	300 000	194 788			
PISCINE COUVERTE	10 200 000	23 783	200 000	500 000	900 000	4 100 000	4 476 217
MAISON FELIP	6 675 000	246 941	370 000	3 000 000	3 000 000	58 059	
ECOLE VINCA	7 800 000	415	300 000	450 000	3 000 000	3 100 000	949 585
ECOLE CATLLAR	3 000 000	14 226	200 000	780 000	680 000	1 325 774	

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 60 voix POUR, 3 CONTRES (Aude VIVES, Pierre SERRA et Olivier CHAUVEAU).

## 2.2 – Budget Annexe Déchets

### 2.2.1 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2021 du budget annexe Ordures Ménagères dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à l'unanimité.

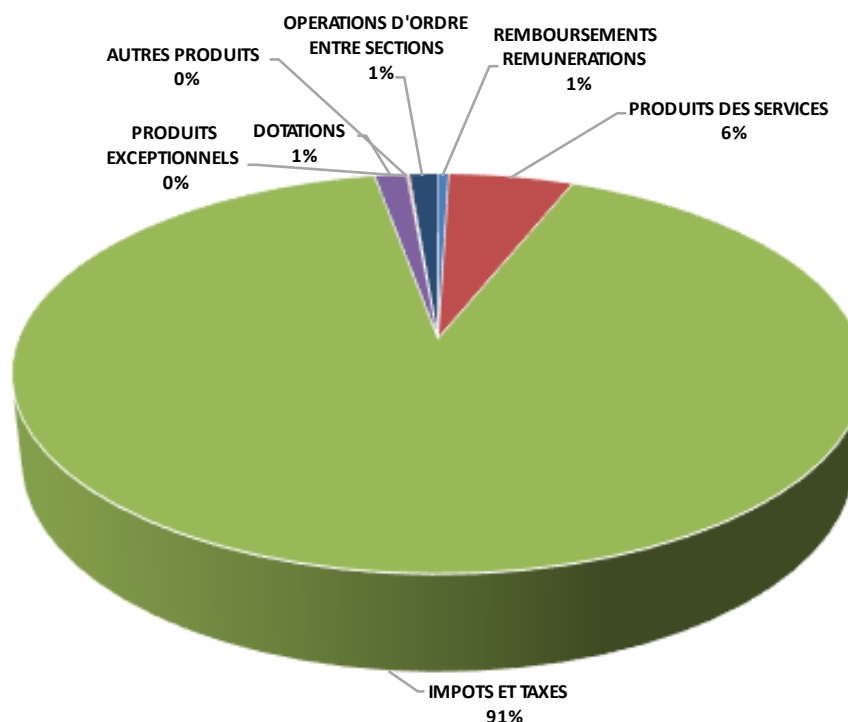
### 2.2.2 – Vote du Compte Administratif 2021

Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2021 du budget annexe des ordures ménagères et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Compte	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	10 000,00	18 715,95	187%
PRODUITS DES SERVICES	212 500,00	216 676,38	102%
IMPOTS ET TAXES	3 501 825,00	3 525 432,00	101%
DOTATIONS	25 900,00	55 863,43	216%
AUTRES PRODUITS	0,00	0,68	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 175,00	4 259,85	196%
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 752 400,00</b>	<b>3 820 948,29</b>	<b>102%</b>
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	50 394,00	50 034,78	99%
RESULTAT REPORTE	334 579,58	0,00	0%
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE</b>	<b>4 137 373,58</b>	<b>3 870 983,07</b>	<b>94%</b>

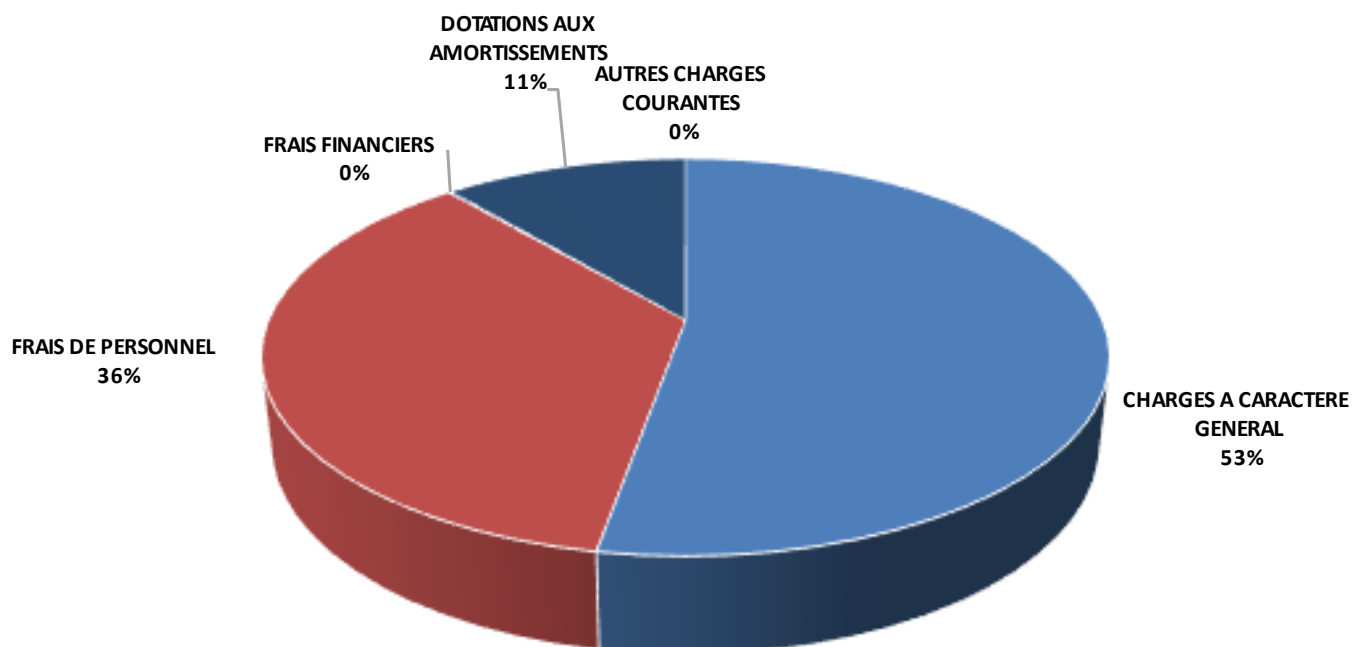
## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 165 080,00	2 165 080,00	100%
FRAIS DE PERSONNEL	1 495 050,00	1 474 889,70	99%
AUTRES CHARGES COURANTES	600,00	1,82	0%
FRAIS FINANCIERS	6 607,00	6 117,62	93%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	0,00	0%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 669 837,00</b>	<b>3 646 089,14</b>	<b>99%</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	463 000,00	454 938,17	98%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 536,58	0,00	0%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>4 137 373,58</b>	<b>4 101 027,31</b>	<b>99%</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

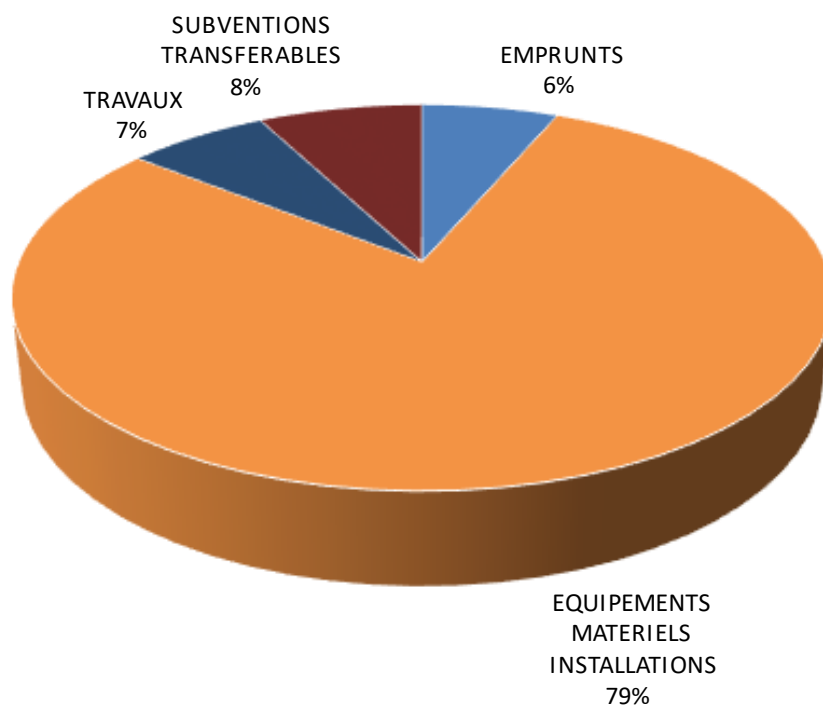




## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
EMPRUNTS	42 000,00	41 579,88	0,00
FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	0,00	0,00
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	100 000,00	0,00	0,00
TERRAINS	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS MATERIELS INSTALLATIONS	565 035,40	512 771,94	35 795,67
TRAVAUX	300 524,23	43 131,16	1 969,03
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 394,00	50 034,78	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 057 953,63</b>	<b>647 517,76</b>	<b>37 764,70</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	297 773	3 543,84	301 317			0
MATERIELS BUREAU	7 363	1 553	8 916			0
LOCAL DES CHARBONNIERES	1 881	0	1 881			0
DECHETTERIE PRADES	42 447	0	42 447	11 961		11 961
DECHETTERIE VINCA	3 174	0	3 174			0
DECHETTERIE VERNET	1 307	132	1 439			0
LOCAL OM	9 854	1 837	11 691	16 476		16 476
CONTAINERS	192 104	30 699	222 803			0
<b>TOTAL</b>	<b>555 903</b>	<b>37 765</b>	<b>593 668</b>	<b>28 436</b>	<b>0</b>	<b>28 436</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
EXCEDENT REPORTE	332 497,24	0,00	0,00
CESSIONS	2 300,00	0,00	0,00
FCTVA	83 000,00	87 630,58	0,00
SUBVENTIONS ET AUTRES	53 658,12	28 436,12	0,00
EMPRUNTS	118 961,69	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	467 536,58	454 938,17	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 057 953,63</b>	<b>571 004,87</b>	<b>0,00</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	4 101 027,31
TOTAL RECETTES	3 870 983,07
RESULTAT	-230 044,24
RESULTAT REPORTE	334 579,58
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>104 535,34</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	647 517,76
TOTAL RECETTES	571 004,87
RESULTAT	-76 512,89
RESULTAT REPORTE	332 497,24
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>255 984,35</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	37 764,70
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
<b>SOLDE RESTES A REALISER</b>	<b>37 764,70</b>

<b>DEFICIT A FINANCER 1068</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER</b>	<b>104 535,34</b>
---	-------------------

René DRAGUE, doyen de l'assemblée, demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe des ordures ménagères.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2021 du budget annexe des ordures ménagères, par 60 voix POUR, 1 ABSTENTION (Pierre SERRA).

Le Président n'a pas pris part au vote et a quitté la salle avant le vote.

## 2.2.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2021 du budget annexe déchets ordures ménagères.

COMPTES ADMINISTRATIF 2021	
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-230 044,24€
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+334 579,58€
C <b>Résultat à affecter</b> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+104 535,34€
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2021 + résultat antérieur reporté (001 )</u>	+ 255 984,35€
E <u>Solde des restes à réaliser 2021</u>	-37 764,70€
<b>Excédent de financement F=D+E</b>	<b>218 219,65 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>+ 104 535,34€</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 104 535,34€

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat concernant le Budget annexe Déchets Ordures Ménagères.

## 2.2.4 – Budget Primitif 2022

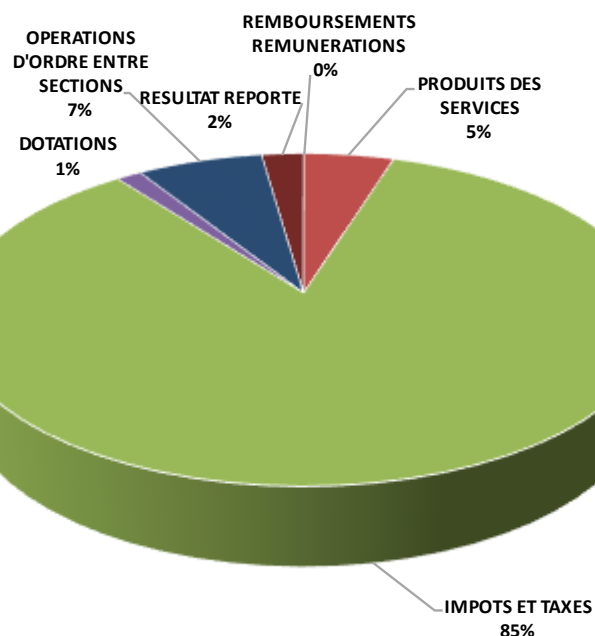
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères 2021 qui s'équilibre tel que suit :

BA DECHETS 2022		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 649 120,34	4 544 585,00
Excédent antérieur	0,00	104 535,34
<b>Total Fonctionnement :</b>	<b>4 649 120,34</b>	<b>4 649 120,34</b>
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 824 315,00	1 606 095,35
Déficit/Excédent Antérieur	0,00	255 984,35
Restes à réaliser	37 764,70	0,00
<b>Total Investissement :</b>	<b>1 862 079,70</b>	<b>1 862 079,70</b>
<b>Total Budget :</b>	<b>6 511 200,04</b>	<b>6 511 200,04</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	10 000,00	18 715,95	1 000,00
PRODUITS DES SERVICES	212 500,00	216 676,38	225 000,00
IMPOTS ET TAXES	3 501 825,00	3 525 432,00	3 941 288,00
DOTATIONS	25 900,00	55 863,43	63 222,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,68	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 175,00	4 259,85	0,00
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 752 400,00</b>	<b>3 820 948,29</b>	<b>4 230 510,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	50 394,00	50 034,78	314 075,00
RESULTAT REPORTE	334 579,58	0,00	104 535,34
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE</b>	<b>4 137 373,58</b>	<b>3 870 983,07</b>	<b>4 649 120,34</b>

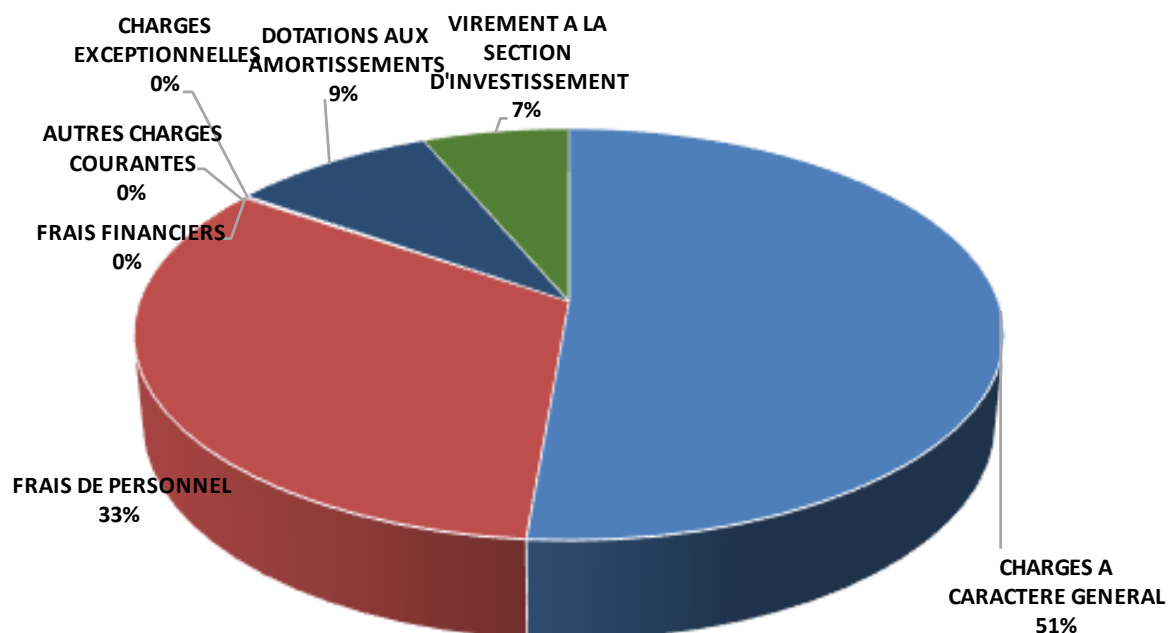
## BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## BUDGET PRIMITIF 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 165 080,00	2 165 080,00	2 386 580,00
FRAIS DE PERSONNEL	1 495 050,00	1 474 889,70	1 543 510,00
AUTRES CHARGES COURANTES	600,00	1,82	100,00
FRAIS FINANCIERS	6 607,00	6 117,62	5 700,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	0,00	4 000,00
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 669 837,00</b>	<b>3 646 089,14</b>	<b>3 939 890,00</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	463 000,00	454 938,17	414 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 536,58	0,00	295 230,34
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>4 137 373,58</b>	<b>4 101 027,31</b>	<b>4 649 120,34</b>

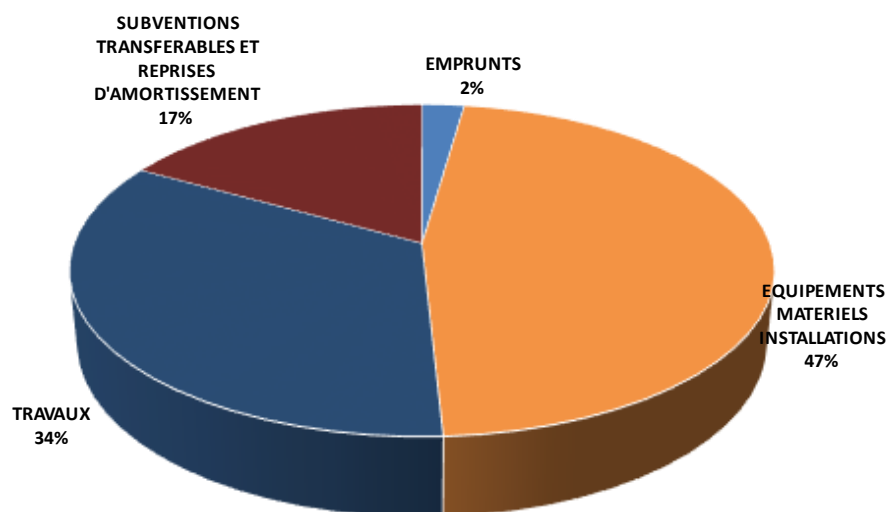
## BUDGET PRIMITIF 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## BUGET PRIMITIF 2022 DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Compte	BP 2022	RAR	TOTAL
EMPRUNTS	42 000,00	0,00	42 000,00
FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	0,00	0,00
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00
TERRAINS	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS MATERIELS INSTALLATIONS	838 000,00	35 795,67	873 795,67
TRAVAUX	630 240,00	1 969,03	632 209,03
SUBVENTIONS TRANSFERABLES ET REPRISES D'AMORTISSEMENT	314 075,00	0,00	314 075,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 824 315,00</b>	<b>37 764,70</b>	<b>1 862 079,70</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## BUDGET PRIMITIF 2022

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	RAR 2021	TOTAL	BP 2022	RAR 2021	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	450 000	3 544	453 544			0
DECHETTERIE PRADES	21 000	1 553	22 553			0
DECHETTERIE VINCA	630 240	0	630 240			0
DECHETTERIE VERNET	21 000	132	21 132	25 222		25 222
LOCAL OM	12 000	1 837	13 837			0
CONTAINERS	334 000	30 699	364 699			0
RESSOURCERIE	0	0	0			0
LOCAL DES CHARBONNIERES	0	0	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>1 468 240</b>	<b>37 765</b>	<b>1 506 005</b>	<b>25 222</b>	<b>0</b>	<b>25 222</b>

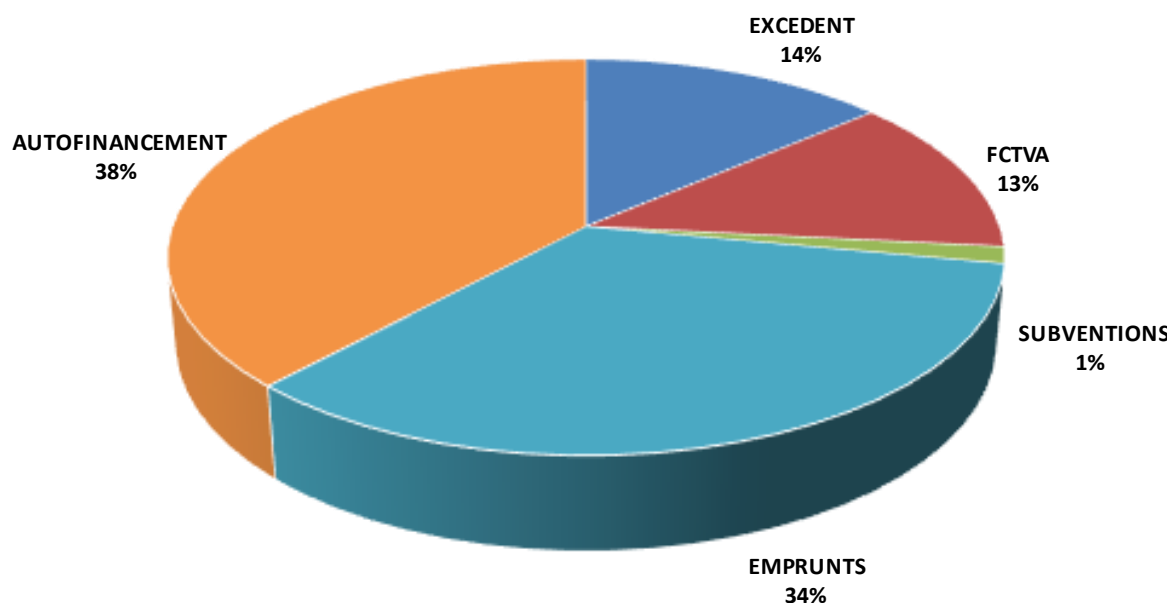
**Le Président** souhaite faire une information soit faite sur les plateformes de composteurs partager. Nous avons eu l'inauguration de la première plateforme sur Finestret. Il faut une mobilisation des élus locaux afin de s'investir ainsi que les référents et la population sur la mise en place de composteurs partager. C'est un programme que nous allons continuer à mettre en place avec d'autres communes. Il devrait y en avoir 5 pour cette année dont Finestret.



## BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	BP 2022	RAR	TOTAL
EXCEDENT	255 984,35	0,00	255 984,35
FCTVA	240 000,00	0,00	240 000,00
SUBVENTIONS	25 222,00	0,00	25 222,00
DIVERS	0,00	0,00	0,00
EMPRUNTS	631 643,01	0,00	631 643,01
AUTOFINANCEMENT	709 230,34	0,00	709 230,34
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 862 079,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 862 079,70</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT



# BUDGET PRIMITIF 2022

<b>Section de Fonctionnement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	4 649 120,34	4 544 585,00
Excédent antérieur		104 535,34
<b>Total Fonctionnement:</b>	<b>4 649 120,34</b>	<b>4 649 120,34</b>
<b>Section d'Investissement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	1 824 315,00	1 606 095,35
Résultat antérieur		255 984,35
Restes à réaliser	37 764,70	0,00
<b>Total Investissement :</b>	<b>1 862 079,70</b>	<b>1 862 079,70</b>
<b>Total Budget</b>	<b>6 511 200,04</b>	<b>6 511 200,04</b>

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 62 voix POUR, 1 ABSTENTION (Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères.

## 2.2.5 – Autorisations de programmes

Sophie THIMONNIER rappelle que la communauté de communes avait fait une autorisation de programme pour la commande d'un évolutac, puisqu'il faut le commander de 18 à 20 mois avant de pouvoir le recevoir. Plutôt que de mobiliser de l'argent que nous aurions reporté sur deux ans, nous avons donc fait une autorisation de programme avec un crédit de paiement prévu sur 2022.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

## 2.3 – Budget Restauration scolaire

### 2.3.1 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2021 du budget annexe Restauration Scolaire dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à l'unanimité.

### 2.3.2 – Vote du Compte Administratif 2021

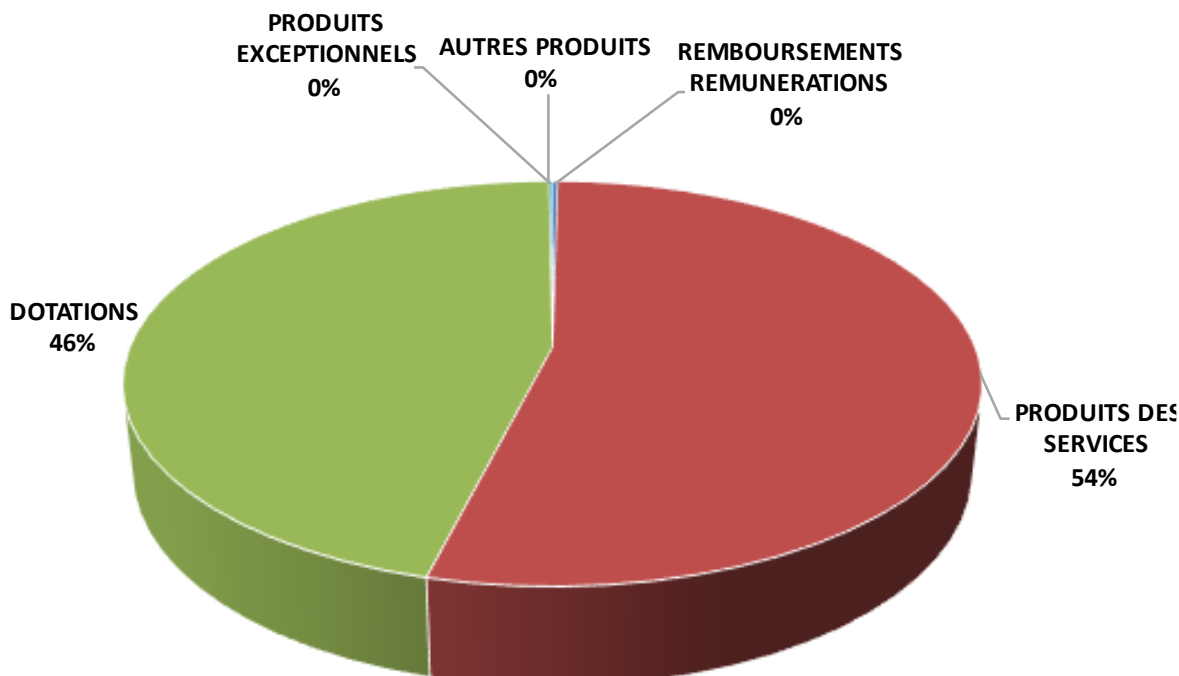
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2020 du budget annexe de la Restauration Scolaire et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

BA RESTAURATION SCOLAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 666,04			0,00	7 666,04	0,00
Opérations de l'exercice	35 594,80	91 463,15	1 100 257,25	1 100 257,25	1 135 852,05	1 191 720,40
<b>TOTAUX</b>	<b>43 260,84</b>	<b>91 463,15</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>1 143 518,09</b>	<b>1 191 720,40</b>
Résultats de clôture		48 202,31		0,00	0,00	48 202,31
Restes à réaliser	49 666,25	37 567,55			49 666,25	37 567,55
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>49 666,25</b>	<b>85 769,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 666,25</b>	<b>85 769,86</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>36 103,61</b>		<b>0,00</b>		<b>36 103,61</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	2 000,00	2 583,12	129%
PRODUITS DES SERVICES	595 490,00	591 080,17	99%
DOTATIONS	548 700,00	504 914,46	92%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,89	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	1 678,61	1679%
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>96%</b>
RESULTAT REPORTE	0,00		
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>96%</b>

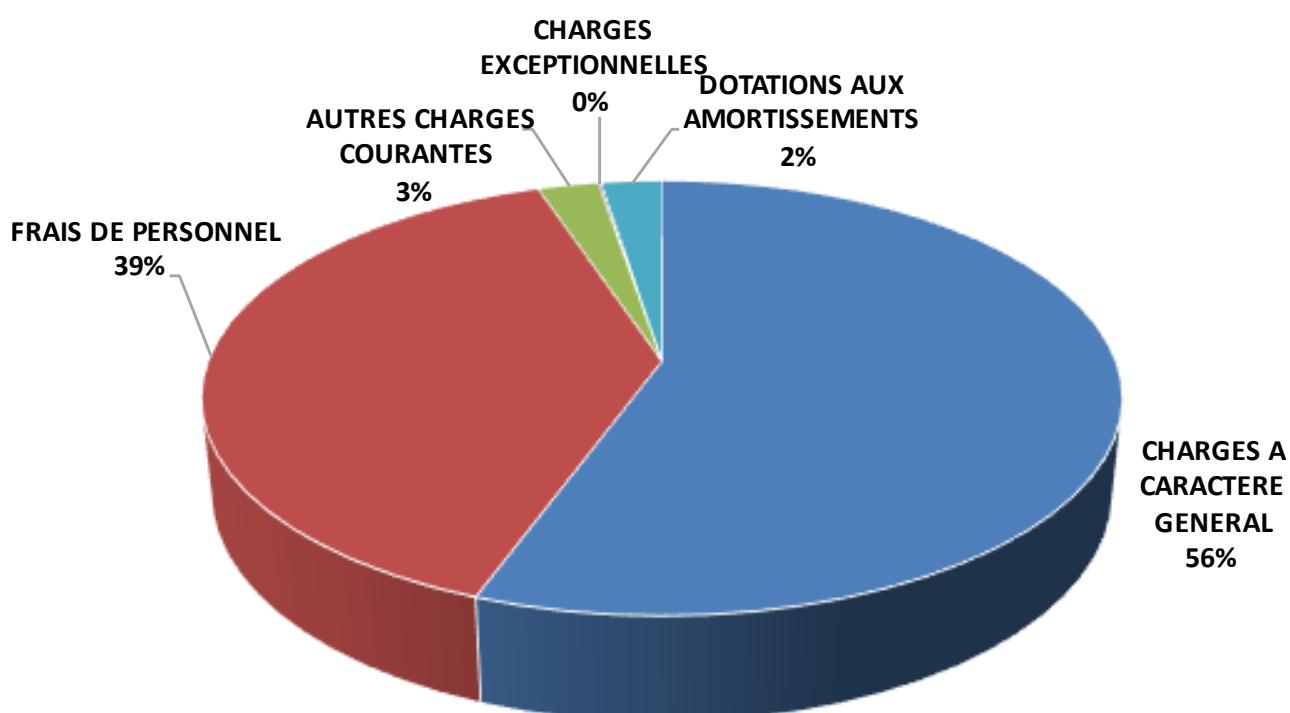
## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	611 800,00	611 780,82	100%
FRAIS DE PERSONNEL	432 875,00	431 992,46	100%
AUTRES CHARGES COURANTES	28 500,00	27 627,18	97%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	1 261,40	25%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 078 175,00</b>	<b>1 072 661,86</b>	<b>99%</b>
OPERATIONS D'ORDRE	39 700,00	27 595,39	70%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 415,00		0%
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>96%</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

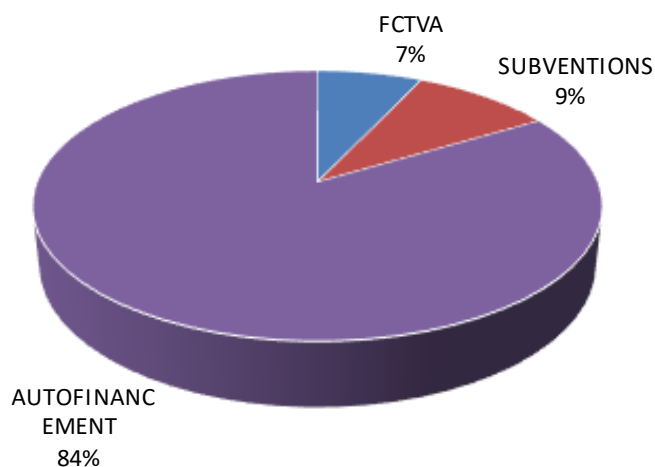


## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
DEFICIT REPORTE	7 666,04	0,00	0,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	10 880,00	0,00	0,00
LOGICIEL	0,00	0,00	0,00
MATERIEL MOBILIER	110 727,21	35 594,80	49 666,25
TRAVAUX	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>129 273,25</b>	<b>35 594,80</b>	<b>49 666,25</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	RAR
FCTVA	12 385,00	6 458,56	0,00
SUBVENTIONS	0,00	8 635,95	37 567,55
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
AUTRES	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	116 888,25	76 368,64	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>129 273,25</b>	<b>91 463,15</b>	<b>37 567,55</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	1 100 257,25
TOTAL RECETTES	1 100 257,25
RESULTAT	0,00
RESULTAT REPORTE	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,00</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	35 594,80
TOTAL RECETTES	91 463,15
RESULTAT	55 868,35
RESULTAT REPORTE	-7 666,04
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>48 202,31</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	-49 666,25
RESTES A REALISER RECETTES	37 567,55
<b>SOLDE RESTES A REALISER</b>	<b>-12 098,70</b>

<b>DEFICIT A FINANCER 1068</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

René DRAGUE, doyen de l'Assemblée, demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe de la Restauration Scolaire.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2021 du budget annexe de la Restauration Scolaire, à l'unanimité.

Le Président n'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote.

## 2.3.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2021 du budget annexe Restauration Scolaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00€
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif ), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00€
C <b>Résultat à affecter</b> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	0.00€
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2021 + résultat antérieur reporté (001)</u>	+48 202,31€
E <u>Solde des restes à réaliser 2021</u>	-12 098.70€
<b>Excédent de financement F=D+E</b>	<b>36 103.61€</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>0.00 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat concernant le Budget Annexe Restauration Scolaire.



## 2.3.4 – Budget primitif 2022

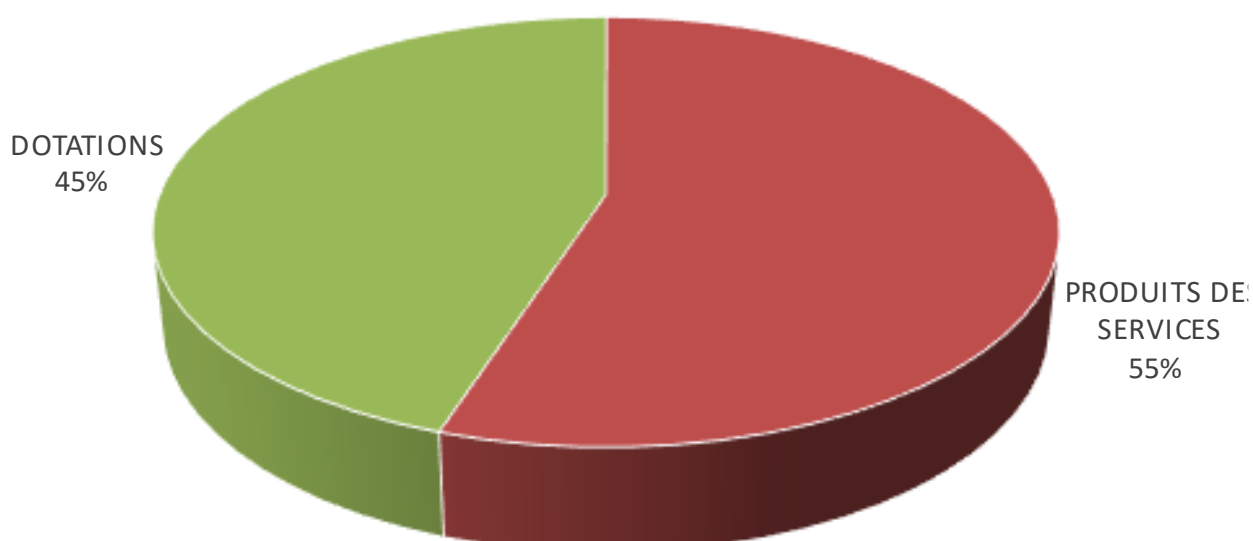
Le **Président** souhaite saluer et mettre l'accent sur l'excellent partenariat et le soutien que la communauté de communes reçoit dans le cadre de la restauration scolaire du Conseil Départemental et de l'UDSIS avec qui nous travaillons régulièrement, notamment avec la participation du Conseil Départemental dans le cadre de la restauration scolaire pour le collègue.

Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe Restauration Scolaire 2022 qui s'équilibre tel que suit :

# BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	2 000,00	2 583,12	500,00
PRODUITS DES SERVICES	595 490,00	591 080,17	705 000,00
DOTATIONS	548 700,00	504 914,46	576 200,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,89	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	1 678,61	0,00
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>1 281 700,00</b>
RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>1 281 700,00</b>

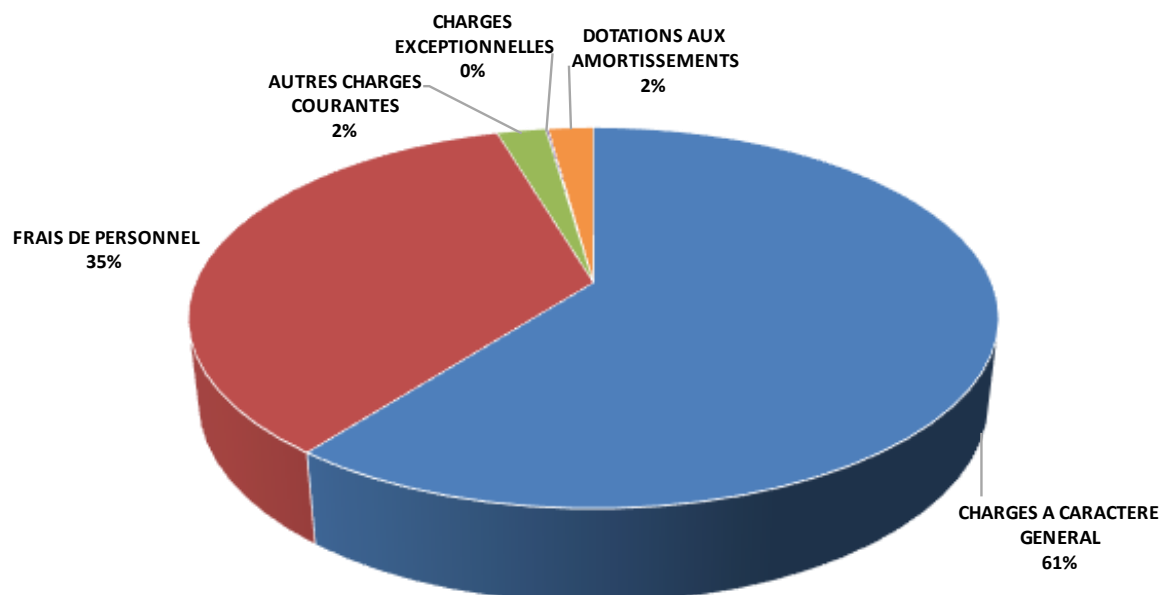
# BUDGET PRIMITIF 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## BUDGET PRIMITIF 2022 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2021	CA 2021	BUDGET 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	611 800,00	611 780,82	775 630,00
FRAIS DE PERSONNEL	432 875,00	431 992,46	447 000,00
AUTRES CHARGES COURANTES	28 500,00	27 627,18	29 900,00
FRAIS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	1 261,40	1 500,00
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 078 175,00</b>	<b>1 072 661,86</b>	<b>1 254 030,00</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	39 700,00	27 595,39	27 670,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 415,00		0,00
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>1 146 290,00</b>	<b>1 100 257,25</b>	<b>1 281 700,00</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Compte	BUDGET 2022	RAR 2021	TOTAL
DEFICIT REPORTE	0,00	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	0,00	0,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	0,00	0,00
MATERIEL MOBILIER	63 773,61	49 666,25	113 439,86
TRAVAUX	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 773,61</b>	<b>49 666,25</b>	<b>113 439,86</b>

**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Compte	BUDGET 2022	RAR 2021	TOTAL
FCTVA	0,00	0,00	0,00
SUBVENTIONS	0,00	37 567,55	37 567,55
DIVERS	0,00	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
EXCEDENT REPORTE	48 202,31	0,00	48 202,31
AUTOFINANCEMENT	27 670,00	0,00	27 670,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 872,31</b>	<b>37 567,55</b>	<b>113 439,86</b>

**BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>Section de Fonctionnement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	1 281 700,00	1 281 700,00
Excédent antérieur		
<b>Total Fonctionnement:</b>	<b>1 281 700,00</b>	<b>1 281 700,00</b>
<b>Section d'Investissement :</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	63 773,61	27 670,00
Excédent antérieur		48 202,31
Restes à réaliser	49 666,25	37 567,55
<b>Total Investissement:</b>	<b>113 439,86</b>	<b>113 439,86</b>
<b>Total Budget</b>	<b>1 395 139,86</b>	<b>1 395 139,86</b>

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité, le Budget Primitif du Budget Annexe Restauration Scolaire.

## 2.4 - Budget Primitif 2022 - ZAE Vinça

Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe ZAE Vinça 2022 qui s'équilibre tel que suit :

BA ZAE VINCA 2022		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 005 990,00	1 005 990,00
Excédent antérieur		
<b>Total Fonctionnement :</b>	<b>1 005 990,00</b>	<b>1 005 990,00</b>
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	965 000,00	965 000,00
Déficit/Excédent Antérieur		
Restes à réaliser		
<b>Total Investissement :</b>	<b>965 000,00</b>	<b>965 000,00</b>
<b>Total Budget :</b>	<b>1 970 990,00</b>	<b>1 970 990,00</b>

## BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VINCA

Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Terrains à aménager	205 000,00	
Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	45 000,00	
Achats de matériel, équipements et travaux	715 000,00	40 990,00
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>965 000,00</b>	<b>40 990,00</b>
Variation des stocks de terrains aménagés	40 990,00	965 000,00
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>40 990,00</b>	<b>965 000,00</b>
<b>Total Fonctionnement :</b>	<b>1 005 990,00</b>	<b>1 005 990,00</b>
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Emprunt		924 010,00
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>924 010,00</b>
Variation des stocks de terrains aménagés	965 000,00	40 990,00
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>965 000,00</b>	<b>40 990,00</b>
<b>Total Investissement :</b>	<b>965 000,00</b>	<b>965 000,00</b>
<b>Total Budget</b>	<b>1 970 990,00</b>	<b>1 970 990,00</b>

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le conseil communautaire adopte par 62 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe ZAE Vinça.**

## 2.5 - Fiscalité – Vote des Taux

Le Président propose à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe Foncière : **2 %**
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : **2,36 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **33,73 %**

**Rappel taux de taxe d'habitation : 10.74%**

AFFECTE 0.63 % en réserve de taux de CFE pour l'année 2022.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

- Taxe GEMAPI

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, JO du 31 décembre 2017,

**Vu** l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

**Vu** la délibération n° 142-18 du 21/09/2018, portant institution de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) sur le territoire de la communauté de communes Conflent Canigó.

**PROPOSE** de fixer le montant de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur son territoire pour l'année 2022 à 130.150,00 €.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

- Vote taux T.E.O.M

**Le Président** rappelle la délibération n°03-15 du 05 janvier 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a institué la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et a défini des zonages de perception de cette taxe.

**PROPOSE** au Conseil Communautaire de fixer les taux de T.E.O.M. pour l'année 2022 comme suit :

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 14.00 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 14.00 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 14.00 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 14.00 %

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 14.00 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 14.00 %

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 14.00 %

ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 14.00 %

Zone 9 : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : 14.00 %

Zone 11 : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols : 14.00 %

Zone 12 : Territoire de la commune de Marquixanes : 14.00 %

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord est donné par 61 voix POUR, 1 CONTRE (Aude VIVES) et 1 ABSTENTION (Pierre SERRA).**

## 2.6 - Subventions

**Claude SIRE** fait part à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le montant de subventions intercommunales versées aux différentes associations situées sur le territoire de la communauté de communes Conflent Canigó.

**Le Président** donne lecture à l'assemblée des propositions d'attributions de subventions, aux différentes associations.

ASSOCIATIONS	MONTANT en €
	Subventions 2022
Point d'Accès au Droit	1 500 €
Adelfa	1 000 €
Ecole de Musique du Conflent	31 150 €
ACAGV66	5 500 €
Amicale du personnel communal et intercommunal de Prades	500 €
Parents d'élèves de Corneilla de Conflent	820 €
Corneilla coopérative scolaire	400 €
Coopérative Scolaire de Fuilla	1 200 €
Association de parents d'élèves de Fuilla	200 €
RASED de Prades	1 000 €
ASCS de Prades (Association sportive et culturelle)	1 250 €
Coopérative Scolaire de Catllar	400 €
Amicale de l'École d'Olette	100 €
Coopérative Scolaire d'Olette	490 €
Association RASED de Ria	250 €
Coopérative Scolaire de Sahorre	2 000 €
Association des parents d'élèves du RPI Serdinya	820 €
Association OCCE coopérative scolaire Serdinya	500 €
SOC-OCCE-Coop Scol de Taurinya	700 €
Amicale Laique de Vernet les Bains	4 000 €
Association de parents d'élèves Vernet les Bains	2 500€
RASED Vernet les Bains	250 €
Association des parents d'élèves du RPI du Conflent Villefranche	820 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 2.7 - Subvention au Budget Annexe de la restauration scolaire

**Claude SIRE** rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a souhaité identifier les dépenses d'exploitation de la restauration scolaire dans un Budget Annexe auquel une subvention d'équilibre est attribuée.

**PRECISE** à l'assemblée que le **Budget Primitif 2022 de la Restauration scolaire** prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 330 000 € équivalent aux anciennes participations des communes aux SIS préexistants augmentées pour l'exercice 2022 au vu de la progression des charges ; crédits inscrits au Budget Principal de la Communauté au compte D/ 657363.

**INDIQUE** à l'assemblée que s'agissant d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le Budget Annexe de la Restauration scolaire, le Conseil Communautaire doit autoriser le versement de cette subvention en fin d'exercice, après constatation du résultat de clôture.

**PROPOSE** à l'assemblée de décider que le montant de cette subvention sera ajusté, après constatation du résultat de clôture, **dans la limite de 330 000 €.**

**Claude SIRE** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **2.8 – Tarifs restauration scolaire délégation de pouvoir**

**Claude SIRE** rappelle que par délibération n°280-21 du 14 octobre 2021, le Conseil avait délégué au Président certaines attributions.

**RAPPELLE** que les tarifs pour la restauration scolaire sont définis au vu de ce que pratique le Conseil Départemental pour le Collège. Ces tarifs doivent évoluer pour la rentrée scolaire 2022-2023 suite à une information transmise par le Conseil Départemental, mais ces tarifs ne sont pas connus au jour du Conseil communautaire.

**PROPOSE** au Conseil de déléguer au Président la prise des tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 afin de pouvoir adopter ces tarifs dès qu'ils seront connus et permettre une information des familles dès que la décision sera prise.

**Claude SIRE** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Aude VIVES** quitte la séance et donne procuration à Monsieur Pierre SERRA.

**Claude SIRE** souhaite remercier Sophie THIMONNIER pour la clarté de ses explications.

## **3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **3.1 - Tarifs ZAE Vinça**

**Le Président** propose au conseil de fixer les tarifs de vente au m<sup>2</sup> des terrains de la future ZAE de Vinça comme suit :

Surface	<500m <sup>2</sup>	500 à 800	800 à 1200	>1200
Prix en € HT/m <sup>2</sup>	55 €	50 €	45 €	40 €



**Elisabeth PREVOT** précise que sachant que les parcelles ne sont pas près définies, à l'heure actuelle, il y a 4 macro-lots. En fonction des demandes des entreprises, nous pourrions regrouper des parcelles pour les faire plus grandes et le prix variera en conséquence. Cela dépendra des projets.

**DIT QUE** ces tarifs ont été proposés suite à un travail confié à la CCI, de recensement des tarifs pratiqués sur les ZAE du département.

**PRECISE** que la Commission développement économique, réunie le 23 mars 2022, a émis un avis favorable sur les tarifs.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Il est demandé si la Communauté de communes a mis en place des « garde-fous » pour éviter la spéculation avec achat de terrains sans projet.

Il est précisé qu'à chaque fois qu'un terrain sera vendu, il faudra le présenter au conseil pour acter la vente, et dans l'acte, comme il a été fait pour la ZAC de Gibraltar, il sera noté que l'acquéreur devra déposer un permis de construire dans un délai donné que si l'opération ne se fait, la Communauté de communes aura une préférence pour le rachat, au prix où la communauté de communes l'aura vendu. Tout cela se fera à chaque vente, ce n'est pas pour ce soir.

**Le Président** confirme que c'est prévu et qu'il en sera tenu compte.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 61 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Pierre SERRA et Aude VIVES ayant donné procuration à Pierre Serra).

### 3.2 - Critères de sélections ZAE Vinça

**Elisabeth PREVOT** propose au conseil d'instaurer des critères de sélection des entreprises candidates à l'acquisition de terrain sur la zone d'activité économique « Venta Farines » à Vinça.

**DONNE LECTURE** des critères de sélection – accompagnées d'une grille de notation assortie de coefficient de pondération comme suit :

Critères de sélection des candidatures	Pondération	(Notes sur 10)
Pertinence du projet pour le territoire	35%	(5 peu pertinent - 10 très pertinent (entreprise peu présente sur le territoire/représentant un besoin pour la population ou entreprise attractive pour la clientèle/magasin de vente/pérennité de l'activité....))
Maintien de l'emploi ou embauche	20%	(0 perte d'effectif - 5 maintien emploi - 10 embauche)

<b>Optimisation de l'espace bâti sur la parcelle</b>	20%	(Surface prévue construite au sol/surface constructible au sol)x10 = note sur 10
<b>Qualité du bâti : Démarche environnementale/production d'ENR/végétalisation/gestion de l'eau-déchets</b>	25%	(0 : pas de matériaux éco conçus, ni d'enr - 10 : installation d'ENR/végétalisation, gestion durable eau-déchets)

**DIT QUE** l'objectif est, entre autres, de favoriser les candidatures pertinentes pour le territoire, d'éviter d'éventuelles nuisances liées aux activités exercées, de privilégier des démarches environnementales dans les pratiques et/ou la construction ou encore les activités créatrices d'emploi.

**PRECISE** que la Commission développement économique, réunie le 23 mars 2022, a émis un avis favorable aux critères de sélection et à la grille de notation.

**Elisabeth PREVOT** précise qu'à ce jour, il y a 14 demandes pour la ZAE de Vinça qui pour certains n'aboutiront pas. Il faut savoir que 3 demandes sont faites par des artisans de Vinça qui trouvent une meilleure installation que chez eux. Si le conseil valide les tarifs ainsi que les critères, cela va nous permettre de déposer les dossiers de candidatures et une commission ad hoc examinera tous ces dossiers pour décider ou non de la vente et nous reviendrons vers le conseil communautaire pour faire délibérer en continuité.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord est donné par 61 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Pierre SERRA et Aude VIVES ayant donné procuration à Pierre Serra).**

### 3.3 - Convention ENEDIS ZAE Vinça

**Le Président** propose au conseil, dans le cadre des travaux de la ZAE de Vinça, d'autoriser le Président à signer une convention de réalisation et de remise d'ouvrages électriques de distribution publique de la zone à ENEDIS.

**PRECISE** que la Communauté s'engage à réaliser et remettre à ENEDIS les travaux suivants :

- Réalisation de tranchées pour la pose des réseaux BT et HTA,
- Réalisation des fondations pour la pose du poste HTA/BT,
- Réalisation du génie civil du local mis à disposition pour le poste,
- Pose des réseaux BT,
- Réalisation de toutes les connexions de réseaux BT,
- Confection des branchements BT jusqu'aux coffrets situés en limite de propriété,
- Raccordements électriques des câbles BT aux postes de distribution publique,
- Repérage des câbles des émergences réseaux et branchements.

**DIT QU'ENEDIS** versera un prix global et forfaitaire de 49.195 € HT pour cette prestation.

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 61 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Pierre SERRA et Aude VIVES ayant donné procuration à Pierre Serra).

### 3.4 - OCMACS

Le **Président** propose au conseil d'attribuer un correctif de subvention dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et des Services.

**PRECISE**, qu'il s'agit d'un correctif à une attribution de subvention votée en conseil communautaire du 14/10/2021 d'un montant de 2.511 €.

**DONNE LECTURE** du dossier à valider pour l'octroi d'un correctif de subvention à l'entreprise suivante :

#### **SARL DU MONT CANIGOUE à Vernet-les-Bains**

Activité : boulangerie pâtisserie

Acquisition de matériel professionnel (laminoir, chariot, filets, batteur...)

Montant des investissements éligibles : 8.415 € HT

Rectificatif du montant de la subvention Ocmacs :

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la Communauté de Communes Conflent Canigó, soit 2.524 € au lieu de 2.511 €

**PROPOSE** au Conseil Communautaire de valider cette décision d'octroi

**PRECISE** que la commission développement économique, réunie le 23 mars 2022, a émis un avis favorable à ce correctif de subvention.

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

## 4 AGRICULTURE

### 4.1 - Prémption parcelle B0019 CODALET

**Olivier GRAVAS** dit que la communauté de communes poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole, visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent. Pour cela, elle met en relation des propriétaires vendeurs et des porteurs de projet en recherche de foncier, met en œuvre le droit de prémption de la SAFER et acquiert des fonds qu'elle met ensuite à disposition d'exploitants agricoles.

**INFORME** le Conseil que la SAFER Occitanie a transmis à la Communauté de Communes, via l'outil « Vigifoncier », une notification relative à la vente de la parcelle B0019 sur Codalet, au lieu-dit La Llongarera.

**INDIQUE** que le Président a demandé la mise en œuvre du droit de préemption SAFER, en vue d'acquérir cette parcelle de 0,1523 ha pour 1.000 €, soit 6,566 €/ha.

**FAIT PART** que compte tenu de la superficie trop petite pour y installer un exploitant, le terrain sera mis à disposition d'Ignazi CIVIL, fermier qui exploite actuellement cette parcelle, jusqu'à l'acquisition d'autres parcelles en vue de constituer un îlot cohérent.

**DEMANDE** au Conseil de valider la présente demande de préemption SAFER, d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces affaires.

**PRECISE** que Jean-Christophe JANER n'a pas pris part au vote, ni à l'examen de ce projet.

Olivier GRAVAS demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **4.2 - Rétrocession SAFER Parcelle B 595 Eus**

Olivier GRAVAS rappelle que par délibération n°51-21 du 13 mars 2021, le Conseil avait demandé à la SAFER de préempter une parcelle de 3.200 m<sup>2</sup> cadastrée B595 à Eus, à proximité des parcelles préemptées au lieu-dit "l'Argentine".

**DIT QUE** la SAFER propose de rétrocéder cette parcelle à la Communauté pour 7.776 €, frais SAFER et TVA inclus.

**PROPOSE** au conseil d'accepter cette rétrocession et de confirmer la nomination de la SCP JANER notaire de la Communauté pour cette affaire.

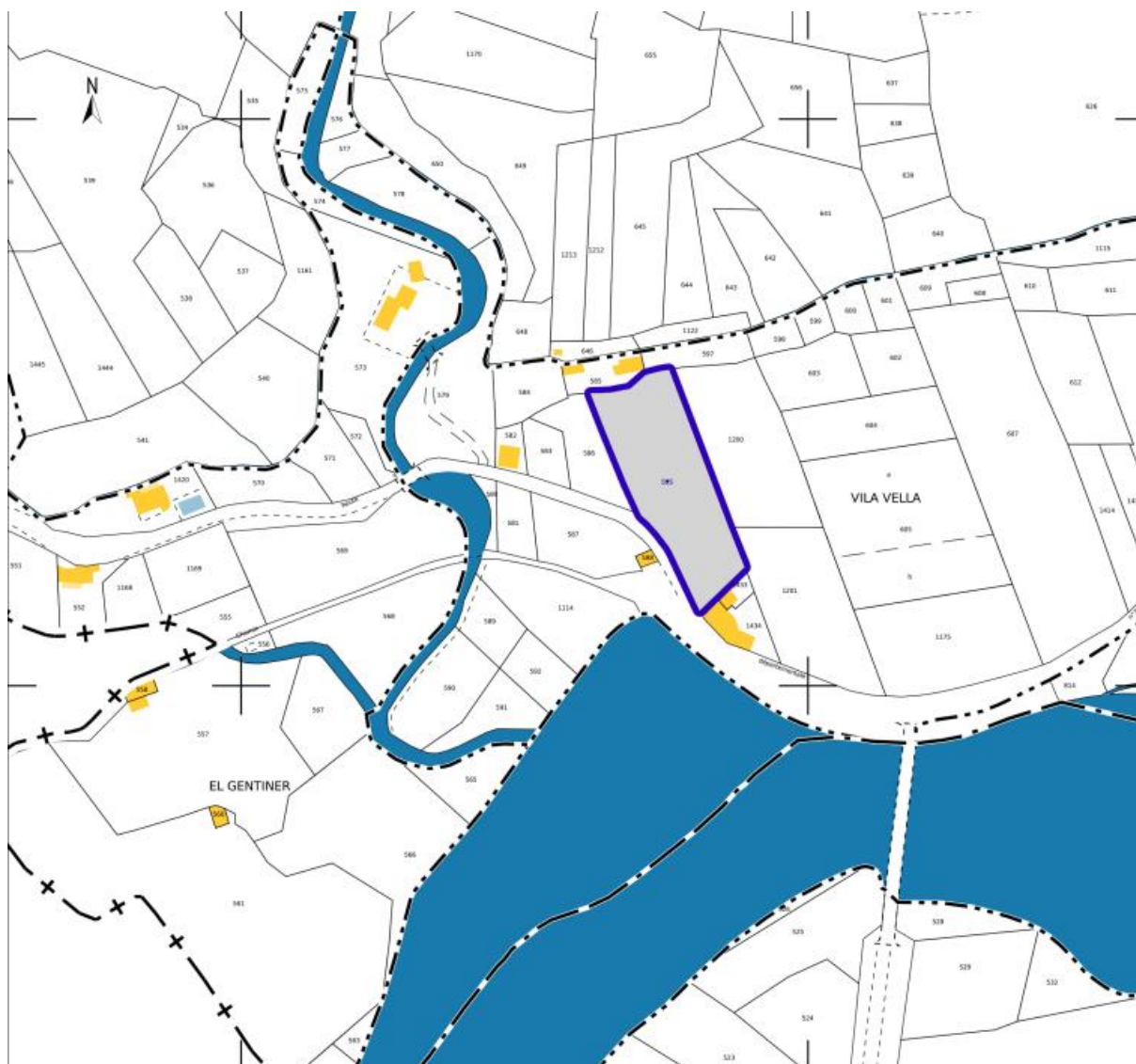
**PRECISE** que Jean-Christophe JANER n'a pas pris part au vote, ni à l'examen de ce point.

Olivier GRAVAS demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Président** souhaite communiquer une information que dans le cadre de ces procédures, lorsque l'on reprend des parcelles, il y a des frais de SAFER.

Olivier GRAVAS rappelle qu'effectivement cela a un coût mais c'est un dispositif spécifique de la France qui est quand même assez honorable à maintenir.

**Un accord unanime est donné.**



#### 4.3 - Adhésion réseau national des PAT

Olivier GRAVAS rappelle que le Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont impliquées. Le Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux donne accès à des retours d'expériences, des outils méthodologiques, des temps d'échanges, etc.

DIT QU'il s'agit d'une adhésion morale et gratuite.

PROPOSE au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces affaires.

Olivier GRAVAS demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

**Le Président** souhaite communiquer au conseil un courrier reçu de Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, quant à la participation de la Région au COPIL du PAT. Il en donne lecture.

« J'ai pris connaissance avec intérêt de l'existence du Projet Alimentaire de Territoire porté par la Communauté de Communes du Confient Canigo.

Votre projet répond aux attentes régionales en matière de transition écologique et territoriale à l'heure où la relocalisation de l'offre de production et le développement des circuits économiques de proximité sont des réponses concrètes aux attentes de nos concitoyens.

La Région Occitanie salue cette initiative fédératrice qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte Régional pour une alimentation durable et du Pacte Vert, et souhaite accompagner au plus près votre territoire à porter cette ambition. Par ce courrier, j'exprime mon soutien à votre démarche et je vous invite à associer au comité de pilotage du PAT, Madame Judith CARMONA, conseillère régionale et Madame Peggy CASES, directrice de la Maison de Région de Perpignan. »

**Oliver GRAVAS** dit qu'il a eu connaissance de ce courrier et qu'il a pris contact avec Judith CARMONA, pas plus tard qu'aujourd'hui, à ce sujet. Nous allons probablement avoir un comité de pilotage début mai, il faudra inviter ces personnes afin de relancer la mécanique sur les 5 grandes thématiques et expliquer les groupes de travail du « brainstorming » pour faire remonter des projets.

## 5 DECHETS

### 5.1 - Conventions association IAD66 – collecte cartouche d'encre – mise à disposition de collecteurs

**Le Président** dit que depuis 23 ans, IDA 66 acteur majeur du recyclage solidaire du département effectue diverses collectes au profit de personnes en situation de précarité, isolement et/ou maladie en partenariat avec les Centres Communaux d'Actions Sociales et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer dont elle est le collecteur officiel.

**PRECISE** que le recyclage des cartouches d'encre est un acte citoyen qui contribue à la protection environnementale. En France, sur les 70 millions de cartouches d'encre consommées par an, 60% environ sont destinées à être incinérées.

**EXPLIQUE** qu'IDA 66 collecte les cartouches d'encre les trie, les nettoie avant de les acheminer vers ses partenaires recycleurs agréés en vue de leur remplissage ou recyclage.

Dans le cadre de son action de collecte de cartouches d'encre usagées, IDA 66 met à disposition un collecteur (différents coloris possibles).

**DONNE LECTURE** des deux conventions avec I.D.A 66.

**PROPOSE** au Conseil d'autoriser le Président à signer deux conventions avec IDA66 :

- L'une, pour la collecte des cartouches d'encre usagées,

- L'autre, pour la mise à disposition de conteneurs de collecte.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 5.2 Adhésion à Amorce

**Le Président** précise qu'AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

**DIT QUE** cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion. Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

**FAIT PART** au Conseil que la cotisation annuelle 2022 est constituée d'une part fixe de 312 € et d'une part variable de 0,0077 €/ habitant, soit un total de 470 € pour l'année 2022.

**PROPOSE** au Conseil d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence Déchets.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Pierre SERRA** indique qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur l'intérêt de cette adhésion après une année.

**Le Président** répond que la communauté de communes n'est pas adhérente. Elle ne participe ni aux débats, ni aux colloques, ni aux salons. Dès que la communauté de communes aura adhéré, il y aura des comptes-rendus communiqués présentés en commission Déchet et ensuite au conseil.

**Un accord unanime est donné.**

### 6.1 - Modification n°1 du PLUi- Délibération spécifique concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 4AU2 à CAMPOME,

**Le Président** rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUi valant SCOT) a été approuvé par délibération du 13 mars 2021, et que depuis, il a fait l'objet d'une Mise en Compatibilité relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de déviation de la RN116 à Marquixanes, validée par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022.

**PRECISE** qu'en un peu plus d'un an d'existence, d'application du document, et d'échanges avec les communes, il apparaît nécessaire de mener une première modification de droit commun, afin d'adapter le contenu réglementaire du PLUi valant SCOT (évolutions/adaptations du Règlement, agrandissement/réduction d'emplacements réservés sur certaines communes, ...).

Un des objets de cette modification n°1 porte, à la demande de la commune de CAMPOME, sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 4AU2, constructible mais 'bloquée' dans le document actuellement applicable.

Or, conformément à l'article L153-38 du Code de l'urbanisme, une délibération motivée doit justifier l'utilité du projet de modification portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées, et la faisabilité opérationnelle du projet dans la ou les zones concernées.

Dans le PLUi applicable, la zone 4AU2 (au total 3800 m<sup>2</sup> avec un relief marqué) 'chemin de Carmajou' concernée est l'unique zone d'extension urbaine de la commune, enserrée dans l'urbanisation existante.

Pendant la phase d'étude du PLUi, et au regard de la capacité d'accueil globale de CAMPOME, il avait été envisagé de classer cette zone 4AU1, directement constructible, pour accueillir un minimum de 3 logements, en plus des 6 dents creuses existantes.

Cependant une analyse technique de cette urbanisation avait révélé des problèmes de cadastre et par voie de conséquence, des soucis quant au raccordement aux réseaux publics.

Le classement 4AU2 avait été retenu, jusqu'à minima la résolution de ces problèmes.

Depuis l'approbation du PLUi valant SCOT, la commune de CAMPOME a donc travaillé pour apporter des solutions correspondantes, notamment sur le statut juridique du chemin de Carmajou, en cours de régularisation, ce qui facilitera le raccordement aux réseaux publics.

Elle a donc sollicité la Communauté de Communes pour débloquer la zone 4AU2.

La zone, de taille restreinte (environ 2900 m<sup>2</sup> pourront être effectivement utilisés après la régularisation cadastrale), s'inscrit dans l'urbanisation existante, à proximité du centre du village, et a été comptabilisée dans le potentiel communal du PLUi.

Les dents creuses (peu nombreuses) font pour le moment l'objet de rétentions foncières de la part des propriétaires concernés.



L'ouverture à l'urbanisation de cette zone s'accompagnera, dans le cadre de modification, de règles permettant de respecter les principes édictés dans le PLUi, notamment en termes de densité (3 logements minimum), et d'une Orientation d'Aménagement, pour ne pas gaspiller de surfaces.

**PROPOSE** d'ouvrir la zone 4AU2 à l'urbanisation, intégrée dans le cadre de la modification n°1 du PLUi valant SCOT.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-43, et l'article L.153-38,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de Conflent Canigó,

**Vu** la délibération n°38-21 du 13 mars 2021 approuvant le PLUi ayant les effets d'un SCOT,

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**Vu** le travail effectué par la commune de CAMPOME ainsi que sa demande adressée à la Communauté de Communes demandant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 4AU2

CONSIDERANT la capacité d'accueil de la commune de CAMPOME, la taille réduite et la situation de la zone 4AU2, tels qu'inscrits dans le PLUi valant SCOT applicable,

CONSIDERANT que cette ouverture à l'urbanisation s'opèrera dans le cadre de la modification n°1 du PLUi valant SCOT, qui imposera des règles de constructibilité compatibles avec les principes de ce document d'urbanisme,

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le conseil, à l'unanimité :**

**VALIDE** les justifications présentées pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 4AU2 sur le territoire de CAMPOME.

**DIT** que cette ouverture de l'urbanisation s'intégrera dans la procédure de modification n°1 du PLUi valant SCOT, et qu'elle ne pourra être effective qu'à la validation de la procédure.

**PRECISE** que la présente délibération sera affichée en mairie de CAMPOME et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

**RAJOUTE** que la présente délibération sera publiée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et transmise au Préfet des Pyrénées Orientales.

**Jean-Louis BOSC** dit que ce sont deux parcelles qui se touchent sur laquelle était posée une voirie communale. Voirie communale qui n'était pas définie. Actuellement pour rendre la chose possible, la commune a commandé l'intervention d'un géomètre pour détacher la voie actuellement de desserte d'autres maisons dans l'espace public. Au niveau des réseaux, ils ont été raccordés et au niveau de l'adduction d'eau potable, c'est seulement un manque de pression qui a été réglé. Les terrains sont conformes à condition de passer par les règles du PLUI, bien sûr.



## 6.2 - Dossiers façades

**Le Président rappelle** que par délibération n°113-19 en date du 12 juillet 2019 l'opération façades a été déclarée d'Intérêt Communautaire et, à ce titre les Communes ont arrêté les périmètres d'intervention.

**PRECISE** que par délibération n°268-19 en date du 13 décembre 2019 l'assemblée a arrêté le règlement d'attribution des aides.

**PROPOSE** d'attribuer une subvention aux pétitionnaires suivants la SCI KZ IMMOBILIER représentée par M. BENSKLAL Lakhdar, Messieurs BURGES Gérard, MOLINA Serge, CHARLENDIE Lionel, GONDO Pascal, et Mesdames CAMOIN Nadège, JUANAMAS Sandra, MEREAU Gaëlle, PACHIS Stéphanie, TRIVINO Paquerette, MOVILLA Joséphine.

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SCI KZ IMMOBILIER – M. BENSKLAL Lakhdar	61 rue du Palais de Justice 66500 PRADES	16 902,92 €	5 519,45 €
M. BURGES Gérard	30 avenue Louis Prat 66500 PRADES	29 119,90 €	9 804,28 €
Mme CAMOIN Nadège	2 chemin du Mas 66320 ESTOHER	17 843,96 €	4 839,91 €

Mme JUANAMAS Sandra	43 bis rue du Barris 66320 VINCA	12 254,94 €	3 387,95 €
Mme MEREAU Gaëlle	14 carrer de las Sabateras 66500 MOSSET	11 400,00 €	4 640,00 €
Mme PACHIS Stéphanie	144 bis avenue Gal de Gaulle 66320 VINCA	3 087,00 €	1 162,00 €
Mme TRIVINO Paquerette	3 place du Presbytère 66320 ARBOUSSOLS	7 515,99 €	2 815,90 €
M. MOLINA Serge	19 avenue Gal de Gaulle 66320 VINCA	14 495,86 €	4 414,00 €
Mme MOVILLA Joséphine	3 rue du Pont 66500 RIA-SIRACH	11 040,41 €	3 817,74 €
M. CHARLENDIE Lionel	13 rue des Aires 66500 PRADES	4 717,90 €	1 874,00 €
M. GONDO Pascal	5 rue du Canigou 66500 PRADES	1 698,00 €	619,00 €

**EXPOSE** le cas Mme KHALIL Nadia 66 avenue du Général de Gaulle à Prades dont le montant des travaux (devis) TTC s'élèvent à 8 165,72 € avec une participation de la Communauté d'un montant de 2.305,69 €.

Le dossier de Mme KHALIL Nadia a déjà été engagé lors du conseil communautaire du 08/04/2021 pour un montant des travaux de 4.674,31 €, soit une subvention engagée de 1.011,03 €.

Le premier artisan ne répondait pas à la propriétaire et n'avait pas chiffré l'ensemble des travaux nécessaires pour le ravalement de façade. Mme KHALIL Nadia a donc fait appel à un nouvel artisan. Le montant des travaux et de la subvention, sur la base des nouveaux devis, sont donc modifiés.

Le nouvel engagement pour 2022 porte sur la différence entre les devis.

Engagement 2022 – engagement 2021 = 1.294,66 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Le Président** tient à rappeler que c'est une opération importante et intéressante pour toutes les communes et pour les administrés. Il rappelle aussi aux élus que cette opération peut concerner les bâtiments communaux.

## 7 CULTURE

### 7.1 - Convention Fondation du Patrimoine – Villefranche de Conflent

**Le Président** rappelle que le projet de restauration extérieure du bastion du Dauphin des remparts de Villefranche de Conflent a été retenue par la mission jeux de la fondation du patrimoine.

**PRECISE** que la fondation du patrimoine financera, grâce au « loto du patrimoine », à hauteur de 238.000 €.

**PROPOSE** au conseil d'autoriser le président à signer une convention de financement.

**Le Président** tient à rappeler, en partenariat avec la commune de Villefranche, que les remparts sont propriétés de la commune. La Communauté de Communes est venue en soutien et en accompagnement sur ces projets-là. Le montant des restaurations des remparts de Villefranche s'affine au fil des études, des diagnostics et des découvertes. A ce stade, le montant des travaux s'élèverait à 1.172.547 €. Sachant qu'à ce jour, la Communauté de Communes pour Villefranche, a obtenu du FNADT une subvention d'un montant de 500.000 €, la Région Occitanie a participé à hauteur de 150.000 €, le Département à hauteur de 119.702,55 €, la fondation du patrimoine Stéphan BERN a participé à hauteur de 238.000 € et la Communauté de Communes a participé à hauteur de 164.844,45 €.

**Le Président** souhaite préciser qu'il est important de participer à la rénovation des remparts de Villefranche, la commune étant inscrite au Patrimoine de l'UNESCO.

**Rose-Marie SORIA** dit que la commune de Villefranche et son héritage très ancien a pris, un peu, les devants puisque pendant plusieurs années malheureusement, ces remparts ont été un peu oubliées. Il a donc fallu faire établir un diagnostic grâce à la Communauté de Communes qui nous accompagne bien. Elle salue le travail de son maire, Patrick LECROQ qui a fait les démarches pour obtenir des fonds auprès de la fondation du patrimoine. Il a eu l'opportunité de rencontrer Stéphan BERN lors du salon du patrimoine à Paris, l'an dernier. A cette occasion, il a également rencontré Madame MACRON qui est membre. Grâce à cela, la commune a pu être retenue pour le loto du patrimoine. Grâce à l'aide de la Communauté de Communes, la commune de Villefranche va pouvoir préserver ses remparts. Elle précise que les travaux au niveau du bastion du Dauphin ont commencé et qu'ils ont fait une découverte : une échauguette enterrée. Elle trouve que c'est bien d'arriver à l'original des remparts, les travaux, c'est bien, mais il ne faut oublier de garder l'essentiel de ce qui existait déjà. Villefranche travail pour Villefranche, mais grâce à ce rayonnement que l'on peut avoir sur l'ensemble de la Communauté de Communes, Villefranche n'a plus qu'à vous remercier de participer à conserver ce patrimoine.

**Le Président** remercie Rose-Marie SORIA. Il en profite pour saluer le travail des services de la Communauté de Communes, notamment Marie-Anne OLLION qui se démène sur ce dossier-là.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 8 - TOURISME

### 8.1 - Pylot – attribution de subvention

**Jean-Louis SALIES** rappelle que le dispositif PyLoT, géré par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNRPC) avec l'appui des 3 communautés de communes de son territoire et bénéficiant

de subventions de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du fonds européen FEADER LEADER, a pour objectif d'initier une amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire. Il aide ainsi les particuliers propriétaires de biens immobiliers à financer la rénovation de bâti afin de créer des meublés de tourisme qualitatifs.

**RAPPELLE** que ce dispositif a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil (n°123-18 du 12 juillet 2018 approuvant le lancement de l'opération, le soutien et le cofinancement de l'opération ; n°208-18 du 7 décembre 2018 approuvant une modification du plan de financement de l'opération et n°201-19 du 25 octobre 2019 approuvant une modification au règlement d'intervention ; n°115-20 du 17 juillet 2020 désignant un représentant de l'EPCI au comité de pilotage...).

**PRECISE** que les particuliers sont préalablement accompagnés par le PNR pour définir les besoins. Les dossiers sont ensuite instruits en comité de pilotage de la plateforme PyLoT du PNR qui valide techniquement l'instruction puis en commission tourisme de la communauté de commune qui rend un avis sur les demandes. Les dossiers retenus en Conseil sont soutenus financièrement par le dispositif financier communautaire, « OPAH touristique Conflent-Canigó » aussi dénommé « PyLoT Conflent-Canigó ».

**DONNE LECTURE** de la demande :

M. ROTH Bertrand

Projet : Montée en gamme d'une maison de village Commune d'EUS classement de 0 en 3 étoiles

Montant des travaux 5.718 €

**Montant de la subvention proposée : 1.715 €**

Jean-Louis SALIES demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

Jean-Louis SALIES souhaite communiquer une information, en espérant que tout redevienne normal, au mois de juin, le 18, nous organiserons à Vinça la journée d'animations sur la fête du Conflent. Nous souhaiterions lui donner un autre nom que « Festi-Terroir ». C'est pour cela que nous allons demander aux administrés de participer à la recherche d'un nouveau nom.

## 9 RESSOURCES HUMAINES

### 9.1 - Création Comité Social territorial

**Patrice ARRO** expose au conseil que la loi de transformation de la fonction publique a prévu, lors du renouvellement général des instances paritaires du personnel, la fusion des Comités techniques (CT) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au sein d'un nouvel organe consultatif : le Comité Social Territorial (CST).

Un CST est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux CST des collectivités territoriales et de

leurs établissements publics fixe la composition et les modalités de désignation des membres des CST et des formations spécialisées, les compétences des CST et l'articulation de ces attributions avec celles de la formation spécialisée et enfin, les modalités de fonctionnement des nouvelles instances.

Le CST reprend l'intégralité des attributions exercées à ce jour par le CT et le CHSCT. L'article 33 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, encadrant ce champ de compétences, couvre désormais sept grands domaines d'intervention dont les CST auront à « connaître ». Ainsi les comités sociaux connaissent des questions relatives :

- à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations,
- à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus,
- aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ,
- aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité social,
- aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations,
- aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire,
- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

Le CST est organisé de façon paritaire, avec un nombre de représentants titulaires défini en fonction de l'effectif des agents titulaires et contractuels.

Le nombre de représentants titulaires est déterminé en fonction de l'effectif des agents titulaires et contractuels à la date du 1er janvier 2022 et s'agissant de la Communauté de communes, le nombre de représentant titulaires peut être fixé entre 4 et 6 représentants.

**Patrice ARRO** propose au conseil :

- de créer d'un Comité Social Territorial et de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre égal de représentants suppléants ;
- d'appliquer le paritarisme numérique, en proposant de fixer en nombre égal les représentants du personnel et les représentants de la collectivité ;
- d'appliquer le paritarisme de fonctionnement en proposant de recueillir l'avis des représentants de la collectivité en complément de celui des représentants du personnel.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

<b>10 DECISIONS DU PRESIDENT</b>
----------------------------------

**Le Président** rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°59-22

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – DETR2022  
REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DECHETERIE A VINCA (phase 1/2)

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2022 afin de compléter le plan de financement des travaux-phase 1 ;

**D é c i d e**

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération – phase 1 est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Etat (DETR)	60	116 786.48€
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigo	40	77 855.65€
Total	100	194 639.13€

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 afin de financer les travaux- phase 1, concernant la réhabilitation et de mise aux normes de la déchèterie à VINCA.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.



N°60-22

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – COMMUNE D'ESPIRA DE CONFLENT/CONSORTS SOLER/COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

CONSIDERANT que la contribution financière pour une extension du réseau public d'électricité n°DB25/043773/002003 en date du 26/01/2022 est d'un montant différent de l'avis de ENEDIS en date du 22/07/2020 reçu dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable n° 066 070 20 C 0008 délivrée aux consorts SOLER le 04/11/2020 ;

CONSIDERANT que le montant de la contribution financière pour le raccordement au réseau public d'électricité était de 9.617,09 HT €, soit 11.540,51€ TTC dans l'avis de ENEDIS en date du 22/07/2020 reçu dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable n°066 070 20 C 0008 délivrée le 04/11/2020 ;

CONSIDERANT finalement que la contribution financière pour une extension du réseau public d'électricité n°DB25/043773/002003 en date du 26/01/2022 valable jusqu'au 26/04/2022 est d'un montant de 5.217,54 € HT, soit 6.261,05 € TTC ;

CONSIDERANT la nécessité de signer l'avenant n°1 à la convention du PUP ;







DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la proposition avec Elan Groupe Sud France 20 bis rue de la Loge à MONTPELLIER (34000) pour un montant total de 19.100,00 € H.T. soit 22.920,00 € T.T.C.

**Article 2 :** Le paiement pourra faire l'objet de plusieurs paiements fractionnés après chaque rendu des prestations décrites dans l'offre.

**Article 3 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 20



N°77-22

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – DETR2022

REALISATION D'UNE AIRE DE PETIT PASSAGE (aire d'accueil de gens du voyage)

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de solliciter l'Etat au titre de la DETR2022 afin de parfaire le plan de financement des travaux ;

D é c i d e

**Article 1 :** le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Etat (DETR)	80	69 485.60 €
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigo	20	17 371.40 €
Total	100	86 857.00 €

**Article 2 :** de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 afin de financer les travaux concernant la réalisation d'une aire de petit passage.

**Article 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant



N°78-22

Objet : demande de subvention FNADT – ex2022 pour les travaux de création de sentiers de randonnée

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT 2022, afin de compléter le plan de financement de ces travaux ;

D é c i d e

**Article 1 :** le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	MONTANT (en € H.T.)
-------------	------------------------





N°80-22

Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL A PRADES

**Considérant** qu'il convient de signer le marché de maitrise d'œuvre afin de débiter l'exécution des prestations ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** de signer un marché de maitrise d'œuvre avec le groupement conjoint décomposé comme suit, et dont le mandataire solidaire est le cabinet Z ARCHITECTURE.

**Architecte mandataire - Prestation d'aménagement intérieur, mobilier, conception de signalétique –**

**Mission communication/concertation**

**Z ARCHITECTURE**

Bâtiment l'Embarcadère

13 bis quai Rambaud - 69002 Lyon

**BE Technique Tous Corps d'État, Structure, Fluides (dont spécifiques piscine et centres aquatiques), VRD, Missions complémentaires hydraulique et Système de sécurité incendie (SSI), suivi des performances**

**CD2I**

13 rue André Villet - 31400 Toulouse

**Économie de la construction**

**CYPRIMUM**

119 avenue de Saxe - 69003 Lyon

**Acoustique**

**PEUTZ & ASSOCIÉS**

10B Rue des Messageries – 75010 PARIS

**Études QEB/HQE, suivi des performances**

**F4 INGÉNIERIE**

51 route d'Espagne - 31100 Toulouse

Les candidats non retenus en seront informés et un avis d'attribution sera publié conformément au Code de la Commande Publique.

**Article 2 :** Les honoraires sont décomposés comme suit, pour un montant total de 1 032 735€ HT :

- Mission de base (ESQ AVP PRO ACT EXE/VISA DET AOR) : 14,25% du cout prévisionnel des travaux soit 971 850,00€ HT (prix provisoire).
- Missions complémentaires :
  - o SSI : 11 280€ HT
  - o Suivi des performances : 5 795€ HT
  - o Hydraulique : 11 385€ HT







Article 1 : De confier la commande de prestation de lavage matériel collectif à la société VEOLIA, pour un montant de 31 034.00 € HT soit 34 137.00 TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n° P2022-434854.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.



N°87-22

Objet : COMMANDE DE PIECE DE MATERIEL DE COLLECTE COLLECTIF

**Considérant** qu'il convient de réaliser la commande de pièce de matériel de collecte collectif ;

**D é c i d e**

Article 1 : De confier la commande de pièce de matériel de collecte collectif à la société SULO, pour un montant de 12 180.00 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n°20072231.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.



N°88-22

Objet : Location et maintenance de photocopieur – UGAP  
Ecole Ria

**Considérant** qu'il convient de louer un nouveau photocopieur, pour un meilleur fonctionnement de l'école ;

**D é c i d e**

Article 1 : de passer commande auprès de l'UGAP pour la location et la maintenance d'un photocopieur, pour une durée de trois ans.

Article 2 : le montant total estimé de la location et de la maintenance sur la durée du contrat est de 2.736,75 € HT, soit 3.284,11 € TTC.

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget principal.



N°89-22

Objet : Location et maintenance de photocopieur – UGAP Ecole d'Olette

**Considérant** qu'il convient de louer un nouveau photocopieur, pour un meilleur fonctionnement de l'école ;

**D é c i d e**

Article 1 : de passer commande auprès de l'UGAP pour la location et la maintenance d'un photocopieur, pour une durée de trois ans.



Article 2 : le montant total estimé de la location et de la maintenance sur la durée du contrat est de 2.327,55 € HT, soit 2.793,07 € TTC.

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget principal.



**N°91-22**

**Objet** : AMO Montage AAP "Désimperméabilisation les sols urbains" – Cours écoles et centres de loisirs

**Considérant** la nécessité de déposer le dossier de candidature ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition du bureau d'études COGEAM pour le montage du dossier mentionné ci-dessus, pour un montant de 6 490€ HT soit 7 788€ TTC.

Article 2 : Les paiements pourront se faire selon les deux phases indiquées au devis.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget principal.



**N°92-22**

**Objet** : Location et maintenance de photocopieur – UGAP

**Considérant** qu'il convient de louer un nouveau photocopieur, pour un meilleur fonctionnement du service ;

DÉCIDE

Article 1 : de passer commande auprès de l'UGAP pour la location et la maintenance d'un photocopieur, pour une durée de trois ans.

Article 2 : le montant total estimé de la location et de la maintenance sur la durée du contrat est de 2.395,75 € HT, soit 2.874,91 € TTC.

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget.

<b>11 QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 20 heures 30.

**Les Conseillers Communautaires**

<b>ANCEAU-MORER Agnès</b>	
---------------------------	--

ARGILES André	Absent
ARRO Patrice	
ASPE Daniel	<i>Procuration à Guy CASSOLY</i>
BEAUX Nicole	
BEGUE Thierry	<i>Procuration à Jean-Louis JALLAT</i>
BEKHEIRA Ahmed	
BERJOAN Nicolas	Absent
BLAISE Jean-Luc	<i>Procuration à Olivier GRAVAS</i>
BOBE Guy	
BOSC Jean-Louis	
BOUVIER Géraldine	<i>Procuration à Nathalie CORNET</i>
CABEZA Fernand	<i>Procuration à Gérard QUES</i>
CALVET Chantal	
CANAL Anne-Marie	<i>Représentée par Jacques VANELLE</i>
CASSOLY Guy	

CASTEX Jean	<i>Procuration à Yves DELCOR</i>
CHARCOS Laurent	<i>Procuration à Gladys DA SILVA</i>
Olivier CHAUVEAU	
CORNET Nathalie	
DA SILVA Gladys	
DE MOZAS Corinne	<i>Procuration à Ahmed BEKHEIRA</i>
DELCOR Yves	
DELVIGNE Yaël	<i>Représenté par Catherine MARIOLLE</i>
DORANDEU Philippe	<i>Absent</i>
DRAGUE René	
ELLIOTT Françoise	<i>Absente</i>
ESCAPE Claude	
ESTELLA Alain	
GILMANT Stéphane	
GOBERT-FORGAS Thérèse	

GRAVAS Olivier	
GUERIN Bruno	<i>Procuration à René DRAGUE</i>
GUITART Henri	<i>Procuration à Raphaël VIGIER</i>
HIERREZUELO Christine	
JALLAT Jean-Louis	
JANER Jean-Christophe	
JASSEREAU Robert	Absent
JOSSE André	<i>Procuration à J-Pierre VILLELONGUE</i>
LABORDE Jean-François	<i>Procuration à Jean-Louis SALIES</i>
LAMBERT Bernard	
LAMY Claire	<i>Procuration à Angès ANCEAU MORER</i>
LAPASSET Christelle	
LAUBIES Anne	
LECROQ Patrick	<i>Représenté par Rose-Marie SORIA</i>
LLANAS Michel	<i>Représenté par Frédéric GALIBERT</i>

MAHIEUX Eric	
MARCEL Patrick	
MARTIN Marie-France	
MAURY Jean	<i>Procuration à Josette PUJOL</i>
MAYDAT Jean-Marie	Absent
MESSAGER Johanna	
MONTAGNE David	Absent
NENS Sébastien	<i>Représenté par Octave JUVINA</i>
PAILLES Roger	<i>Procuration à Chrisitan TRIADO</i>
PERAL Marie-Edith	Absente
PEIX Guy	
PREVOT Elisabeth	
PUJOL Josette	
QUES Gérard	
RODRIGUEZ Éric	<i>Procuration à Patrice ARRO</i>

ROUCH Jean-Jacques	
SALIES Jean-Louis	
SERRA Pierre	
SERVAT Jean	
SIRE Claude	
TRIADO Christian	
TURRA Etienne	<i>Procuration à Guy PEIX</i>
VIGIER Raphaël	
VILLELONGUE Jean-Pierre	
VIVES Aude	